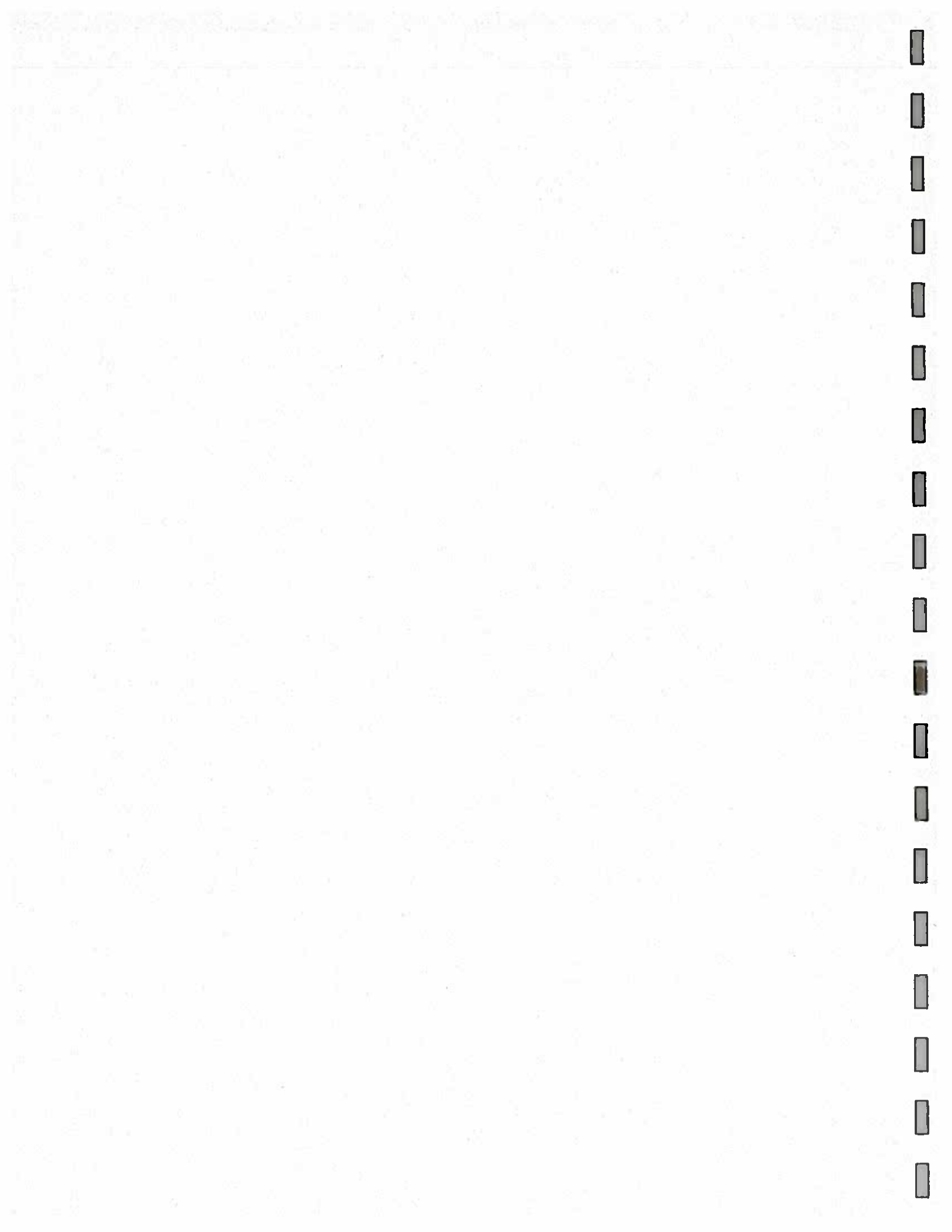
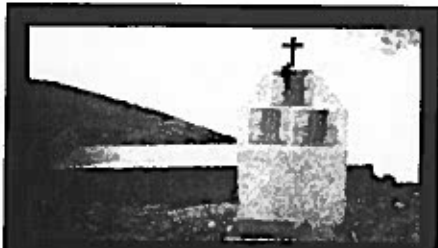




**TRIBUNAL INTERNATIONAL**  
**d'OPINION** sur le  
**GUATEMALA**

**Montréal, 5 et 6 mars 2004**  
**COMITÉ CHRÉTIEN POUR LES DROITS HUMAINS**  
**EN AMÉRIQUE LATINE (CCDHAL)**





**TRIBUNAL INTERNATIONAL**  
**d'OPINION** sur le  
**GUATEMALA**



Montréal, 5 et 6 mars 2004  
COMITÉ CHRÉTIEN POUR LES DROITS HUMAINS  
EN AMÉRIQUE LATINE (CCDHAL)

pour consultation

CCDHAL



**TRIBUNAL INTERNATIONAL  
d'OPINION  
sur le  
GUATEMALA**

**Montréal, 5 et 6 mars 2004**

**Comité Chrétien pour les droits humains en Amérique latine (CCDHAL)**  
**25 rue Jarry Ouest,**  
**Montréal, Québec**  
**H2P 1S6**  
**Canada**

**Tél. : (514) 387-2541**  
**Fax : (514) 387-5550**  
**Courriel : [ccdhal@point-net.com](mailto:ccdhal@point-net.com)**

Crédits photos : Elsa Beaudry, Nathalie Brière, Manon Dumas et H.I.J.O.S.

## Sommaire

Depuis maintenant près de 30 ans, le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine (CCDHAL) se consacre à la défense des droits humains sur le continent et à la sensibilisation de la population québécoise à cette problématique cruciale. Par le biais de ses différents projets, le Comité cherche à promouvoir un engagement actif dans la valorisation des luttes des populations latino-américaines pour la dignité, la liberté et la justice. En ce sens, la tenue à l'hiver 2004 d'un événement portant sur la situation au Guatemala s'imposait par sa pertinence et son urgence.

Malgré la signature des Accords de paix en 1996 et la fin officielle de la guerre civile, les atrocités commises au cours de la période de conflit qu'a connu le Guatemala demeurent à ce jour impunies. À cet égard, l'outil du tribunal d'opinion, bien que de portée juridique symbolique, se présente comme un important levier de mobilisation et de conscientisation de l'opinion publique à ces enjeux généralement occultés par l'actualité de l'heure. Il représente également un espace d'expression inédit pour ceux et celles dont la voix se fait trop peu souvent entendre. Une activité analogue sur la Colombie avait d'ailleurs été organisée en 1999.

Le CCDHAL tient à souligner l'important esprit de solidarité qui a entouré l'organisation de l'événement. En ce sens, non seulement le Comité reconnaît-il la générosité des organisations qui ont appuyé financièrement cette activité, il insiste pour exprimer toute sa gratitude aux nombreux individus et groupes qui se sont joints à la coalition pour la réalisation de l'événement. L'ardeur au travail et les fermes convictions de l'équipe qui a accompagné le coordonnateur de l'activité, Martin Movilla, ont contribué à faire de ce projet l'événement marquant de l'année 2003-2004 du CCDHAL.

Inspirés des témoignages qui nous ont été rapportés lors de l'événement, nous vous invitons à diffuser largement, dans vos milieux respectifs, les observations et conclusions présentées dans ce rapport. La lutte contre l'impunité et pour la justice sociale passe d'abord et avant tout par un effort d'éducation populaire aux réalités plurielles du continent. Chacun et chacune de nous est convié à y prendre part!

Le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine

## Acronymes

CALDH :	Centre d'action légale de droits humains
CCDHAL :	Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine
CCL :	Comités clandestins locaux
CEH :	Commission pour l'éclaircissement historique
EGP :	Ejército guerrillero de los pobres - l'armée guérilla des pauvres
FERL :	Fuerzas del ejército de regulación local - Forces armées de régulation locale
PAC :	Patrullas d'autodéfense civile
PAQG :	Projet accompagnement Québec-Guatemala
ORPA :	Organisation révolutionnaire du peuple en armes
REMHI :	Récupération de la mémoire historique
TIO :	Tribunal international d'opinion
UMP :	Unité de milice populaire



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>Présentation du tribunal</b>	<b>10</b>
<b>Adresse aux jurés</b>	<b>11</b>
<b>Mise en accusation</b>	<b>13</b>
<b>Portraits des massacres</b>	<b>14</b>
<b>Prélude à un massacre</b>	<b>20</b>
<b>Sur les traces d'un génocide</b>	<b>27</b>
<b>Le massacre de Petanac</b>	<b>32</b>
<b>Des massacres planifiés</b>	<b>41</b>
<b>La preuve médico-légale d'un génocide</b>	<b>42</b>
<b>Les responsables</b>	<b>45</b>
<b>Après le massacre, l'exode</b>	<b>50</b>
<b>Le génocide et ses conséquences</b>	<b>53</b>
<b>Rios Montt, l'accusé</b>	<b>56</b>
<b>Plaidoyer de culpabilité</b>	<b>57</b>
<b>Adresse finale aux jurés</b>	<b>59</b>
<b>Le verdict</b>	<b>60</b>
<b>La sentence</b>	<b>61</b>
<b>Conclusion</b>	<b>63</b>
<b>Références</b>	<b>65</b>

« En 1992, les gouvernements d'Espagne et d'Amérique Latine ont voulu célébrer l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique. Pour effacer la violence de la Conquête, ils ont innocemment appelé cette journée celle de « la rencontre de deux mondes »... À cette même date, les Autochtones de toutes les Amériques ont protesté contre la réinterprétation de leur histoire. De plus, les leaders autochtones ont commencé à dénoncer publiquement ce glissement sémantique en décrivant ce processus comme une Invasion plutôt qu'une Conquête, en spécifiant que même si les peuples autochtones ont été assujettis à ces gens, ils n'ont jamais été conquis, tel que mis en évidence par la continuité de leur existence... »

-Linda Green, *Fear as a way of life.*

## **Introduction**

Le Tribunal international d'opinion (TIO) s'est tenu les 5 et 6 mars 2004, dans l'enceinte de l'Université du Québec à Montréal. Cette activité a été organisée conjointement par le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine et d'autres organismes œuvrant pour la paix et les droits humains, tels le Projet accompagnement Québec-Guatemala (PAQG), l'Entraide missionnaire, Développement et paix, Droits et Démocratie, l'Église Unie du Canada et Alternatives. Le TIO avait pour but de faire la lumière sur le conflit sanglant qui s'est déroulé au Guatemala entre 1960 et 1996, tout en manifestant sa solidarité envers les peuples d'Amérique centrale à travers cet exercice de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique au sujet d'un événement tragique : le génocide de la population autochtone au Guatemala.

Le présent document se propose de rendre intégralement par écrit ce qui a été dit par les témoins, le juge, le jury et le procureur durant les deux journées qu'a duré le tribunal. Chaque question du procureur M<sup>e</sup> William Sloan, de l'Association américaine des juristes et du Juge Gaston Labrèche ont été retranscrites, de même que les témoignages des témoins présents à l'occasion : M. Mateo Pablo, survivant du massacre de Petanac, dans la région de San Mateo Ixtatan, Huehuetenango, Mme Christina Laure, vice-directrice du Centre d'action légale pour les droits humains au Guatemala (CALDH) et M. Fernando Lopez, directeur du CALDH.

Les membres du jury sont Mme Madeleine Parent, syndicaliste et féministe québécoise; M. Ramsey Hart de l'Église Unie et du Réseau Breaking the Silence, des Maritimes; M. Aziz Fall, politologue à l'UQAM et à McGill ainsi que participant à la coordination de la campagne contre l'impunité dans l'affaire Thomas Sankara à l'ONU; le Dr Amir Khadir, président de SUCO; M. Vincent Dagenais, adjoint au comité exécutif de la CSN, responsable des questions internationales; Mme Diane Matte, coordonnatrice du Secrétariat de la Marche mondiale des femmes; M. Ghyslain Picard, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador; M. Joseph Gunn, directeur des affaires sociales de la Conférence des Évêques du Canada et Mme Anne Duhamel, adjointe de Mme Francine Lalonde, députée de Mercier, porte-parole en matière de politique étrangère pour le Bloc québécois.

## **Présentation du tribunal**

*En guise d'ouverture Marc Drouin, un des organisateurs du projet et ancien coordonnateur du Projet Accompagnement Québec-Guatemala au bureau du Guatemala, présente le TIO.*

*Marc Drouin* : Le Guatemala, comme bon nombre de pays d'Amérique latine et des Antilles, dont Haïti, se trouve dans une situation qu'on a du mal à s'imaginer et à comprendre; c'est pourquoi les personnes qui viendront témoigner au cours du TIO vont nous aider à comprendre et à rompre avec l'injustice et l'impunité. De notre côté, nous pouvons les appuyer en dénonçant l'injustice là où elle se trouve, mais aussi le pouvoir arbitraire, les menaces et les intimidations en nous impliquant au Québec pour la justice sociale et la solidarité au-delà des frontières.

Dans le cadre de cet exercice, M. Ríos Montt est symboliquement au banc des accusés de ce tribunal d'opinion. Depuis 1997, nos invités guatémaltèques ici présents (Mme Laure et M. Lopez) travaillent avec plus de 125 témoins dans 25 communautés paysannes autochtones du Guatemala afin que des accusations formelles soient portées contre Ríos Montt pour génocide et crime contre l'humanité. Nos amis ne pourront faire condamner les militaires et Ríos Montt au Guatemala que si l'appui à l'intérieur comme à l'extérieur du pays est suffisamment important et réussit à se faire entendre. C'est une des raisons de ce tribunal d'opinion international sur le Guatemala. Une autre est de faire connaître les gens qui témoigneront aujourd'hui et de rendre témoignage de leur courage et de leur persévérance. Le tribunal a pour but également de nous sensibiliser, de nous mobiliser quand vient le temps d'agir et de montrer que des citoyens et des citoyennes du monde entier ont leurs yeux posés sur le Guatemala et sur les faits et gestes de ses dirigeants, qu'ils n'acceptent pas que l'on bafoue les droits humains en toute impunité.

Qu'on se le dise, le travail de nos invités guatémaltèques n'est pas sans risque et notre statut de citoyen et de citoyenne du monde n'est pas sans responsabilité. L'impunité vit dans l'ombre, dans l'isolement et la peur. C'est l'objectif de ce tribunal de faire un peu de lumière sur un des plus sombres épisodes de la guerre civile guatémaltèque, longue de 36 ans, et de rompre ainsi un peu plus l'isolement et de contribuer à la solidarité qui nous permettra de vaincre la peur. Si on vit assez longtemps pour voir un jour Ríos Montt derrière les barreaux, ce sera le fruit du travail, entre autres, des Guatémaltèques qui sont avec nous aujourd'hui et d'une incontournable solidarité internationale. Cette solidarité doit se poursuivre,

se renforcer et s'articuler. Nous souhaitons tous que le TIO contribue à une telle solidarité. Cependant, l'impunité règne malheureusement encore au Guatemala. C'est donc pour rompre le silence entourant ce conflit que le TIO a voulu juger symboliquement le Général José Efraín Ríos Montt, dictateur au pouvoir - à la suite d'un coup d'État - du 23 mars 1982 au 8 août 1983.

### **Adresse aux jurés**

*Gaston Labrèche, le juge qui préside le tribunal, invite l'assemblée et particulièrement les dix membres du jury, à réfléchir afin de pouvoir juger de la responsabilité et de la culpabilité de Ríos Montt. Nous croyons qu'après avoir pris compte de ce qui suit, le lecteur pourra aussi se positionner par rapport aux actes de Ríos Montt.*

*Juge Labrèche :* Mesdames et Messieurs les membres du jury et vous tous présents à ce Tribunal international d'opinion qui aura à se prononcer sur des événements survenus pas très loin de chez nous, au Guatemala - à quelques heures d'avion de Montréal - au début des années 80, vous savez tous que notre tribunal s'inspire du Tribunal d'opinion créé par le philosophe Bertrand Russell au début des années 60, avec Jean-Paul Sartre et d'autres intellectuels européens, afin de dénoncer les activités de guerre américaines au Vietnam. Le verdict du Tribunal Russell eut des répercussions mondiales et contribua à mettre un terme à cette guerre et ses horreurs.

Le verdict que les éminents membres du jury auront à prononcer aura des conséquences certes plus limitées. La guerre civile au Guatemala, qui aura duré 36 années, s'est officiellement terminée par les accords de paix de 1996, mais reste à décider qui est responsable des 45 000 morts, des 200 000 réfugiés pendant cette période de 36 ans? Qui a orchestré la destruction de 440 villages paysans et autochtones?

Cette recherche, la Commission de vérité organisée sous l'égide des Nations Unies, l'a déjà faite et nous savons depuis 1999 que l'État guatémaltèque est responsable à 93 % des violations des droits humains pendant cette période.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les jurés, des preuves vous seront présentées par le procureur de la poursuite M<sup>e</sup> Sloan sur la courte période de 1981 à 1983, qui correspond à la fin du régime militaire du général Lucas Garcia et à celui du général Ríos Montt. Pendant les 17 mois du gouvernement Montt il y eut entre 15 000 et 20 000 morts et plus de 70 000 exilés, principalement des mayas.

*Procureur* : Vous avez mentionné qu'un maire auxiliaire avait été nommé, est-ce par une élection ou a-t-il été nommé par les autorités du village?

*Mateo Pablo* : Oui, par une élection, c'est la communauté qui choisit qui sera l'autorité.

*Procureur* : Près de votre communauté, qui se situe à proximité de la frontière du Mexique, il y avait des groupes de guérillas présents dans cette région, est-ce qu'il y en avait dans les environs de votre village?

*Mateo Pablo* : Durant l'année 1981, la guérilla a étendu sa force dans toutes les *aldeas* de la région de Huehuetenango, mais ce ne sont pas toutes les communautés qui ont collaboré avec les guérilleros. Peut-être qu'il y avait des communautés plus impliquées que d'autres, mais dans le cas de Petanac, la guérilla a passé une ou deux fois pour se reposer, restant environ une heure ou deux, pour repartir après. Des fois aussi, la guérilla demandait de l'aide aux gens de la communauté, elle demandait si on pouvait aller porter un message ou une charge dans une autre *aldea*, par exemple. Bien sûr, nous n'étions pas obligés de le faire. C'était le lien avec la guérilla, mais il n'y avait pas de participation directe, on les appuyait simplement pour transporter la charge, c'est la seule participation...

*Procureur* : Donc, il y avait un soutien, mais pas une participation?

*Mateo Pablo* : Oui, c'est ça, c'est simplement un appui. Par exemple, quelqu'un te demande une faveur et tu le fais, tu comprends la raison, tu comprends pourquoi ils le font et c'est pour cela que tu aides la guérilla, parce qu'on comprenait sa situation.

*Procureur* : Est-ce que la zone où se trouvait Petanac est une zone militarisée, c'est-à-dire occupée par l'armée?

*Mateo Pablo* : Durant l'année 1978, quand la compagnie minière est arrivée, elle a été accompagnée de militaires, parce que les gens ont protesté. C'est pour cela que les militaires sont arrivés, pour contenir les gens. On ne pouvait pas s'interposer davantage à cause des militaires, alors la compagnie a continué à construire le chemin et ils ont détruit les terres, les cultures. Cette compagnie s'était engagée à payer une indemnité aux paysans pour passer sur leur terre, ce qu'elle n'a jamais fait, elle nous a menti. En 1982, les militaires sont revenus dans la région, pas spécifiquement à Petanac, mais dans la région, il n'y a pas eu de

militaires de manière permanente, mais ils circulaient beaucoup, ils étaient très mobiles, ils allaient d'un endroit à un autre.

*Procureur* : Vous-même, aviez vous connaissance, dans le milieu de l'année 1982, de mouvements ou d'actions de l'armée?

*Mateo Pablo* : Il y a eu une première action des militaires à San Mateo Ixtatan, le 31 mars, un massacre de 37 personnes, sans que nous sachions pour quels motifs...

*Procureur* : C'est à quelle distance de Petanac?

*Mateo Pablo* : À environ trois heures de chemin, à pied... Dans les jours qui ont suivi le massacre, la seule explication que l'armée nous a donnée, c'est qu'un des officiers de l'armée était saoul et qu'il a ordonné aux militaires de les tuer. Voilà la justification qu'ils nous ont donnée, mais personne n'a cherché à en savoir davantage, ni à faire une enquête profonde. C'est la justification, cela s'est terminé ainsi, la vie de 36 personnes... Le chef de l'aldea n'a pas cherché non plus à rapporter cet événement, il ne s'est pas montré intéressé à le rendre officiel. Les militaires faisaient en sorte que les gens gardent le silence, qu'ils cessent de faire des recherches, par l'intimidation.

*Procureur* : Y a-t-il eu d'autres incidents dans la région avant le mois de juillet?

*Mateo Pablo* : En mai, on a entendu parler des actions des militaires dans le nord de Huehuetenango, dans l'Ixcán, où la présence militaire était plus importante. Dans les années 80, je suis allé dans cette région pour trouver du travail. L'armée bombardait souvent dans les montagnes, près de plusieurs communautés, mais c'était tout, le seul massacre qu'il y a eu c'est en 1981, à San Mateo Ixtatan.

*Procureur* : Sans rentrer dans les détails, qu'est-ce qui a fait que vous n'êtes pas resté au village ce jour-là?

*Mateo Pablo* : Avant le massacre de Petanac, le 2 juin 1982, je crois, il y a eu un massacre dans l'aldea de Cede où 46 personnes ont été tuées.

*Procureur* : C'est à quelle distance de Petanac?

*Mateo Pablo* : C'est à environ 4 km de Petanac. Ils ont tués 46 membres de la communauté civile. L'armée leur a ordonné de s'entre-tuer, les militaires avaient des machettes dans le dos - je ne l'ai pas vu, mais les gens du village me l'ont

raconté – les militaires sortaient ces machettes et les donnaient aux membres de la famille et ils les ont obligé à se tuer... Les gens quand ils ont senti qu'ils devaient tuer les membres de leur propre famille, ne voulaient pas... alors les militaires ont pris les machettes, pour donner l'exemple, et disaient : « Voilà comment on tue! » Voilà ce qu'ils ont fait, ils les ont obligé à s'entre-tuer.

*Procureur* : Qui vous a raconté cela?

*Mateo Pablo* : Les membres de l'aldea, ça ne fait pas longtemps, c'était en 1999 quand j'ai dû retourner au Guatemala. J'ai fait une entrevue avec eux pour qu'ils me racontent ce qui s'était passé. Mais ils n'ont pas voulu continuer les dénonciations, car ils avaient peur, ils ne voulaient plus, l'intimidation est très forte au Guatemala.

*Procureur* : D'accord. Qu'est-ce qui vous a amené, vous, à ne pas rester dans votre village le jour du massacre?

*Mateo Pablo* : Le jour du massacre, je savais que l'armée tuait les gens, je le savais. Une femme de San Mateo Ixtatan est venue en courant nous annoncer qu'ils allaient venir massacrer notre village. J'avais l'intention de partir, je ne voulais pas rester, car je ne voulais pas qu'ils me tuent, il y avait un risque puisqu'ils tuaient les gens partout, donc j'ai eu l'idée de partir.

*Procureur* : Pourquoi les autres membres de votre village sont-ils restés alors?

*Mateo Pablo* : Je leur ai dit qu'il était temps de quitter le village, car on savait que l'armée allait passer. Mais les gens se disaient : « pourquoi partir alors que nous n'avons rien fait? » Ils ne voulaient pas laisser leurs biens, nous avons nos maisons, nos animaux, les membres de notre famille. On était entouré de plusieurs communautés, alors ils se demandaient pour quelle raison, puisque nous n'avons rien fait... Aussi, l'année précédente, l'armée était passée dans le village, mais elle n'avait pas fait de problème. Selon eux, il n'y avait pas vraiment de raison de vouloir abandonner notre communauté, ils sont donc restés. Il y a autre chose aussi : l'armée avait fait un commentaire au sujet du drapeau, les communautés qui ne mettaient pas le drapeau étaient avec la guérilla, celles qui le mettaient étaient avec le gouvernement. Alors nous, une semaine avant le massacre, nous sommes allés à la municipalité pour demander un drapeau, on nous en a donné un. Dans la communauté de Petanac nous avons décidé de mettre le drapeau, pour signifier que nous n'étions avec personne, que nous étions avec le gouvernement, c'était ça l'idée. Les gens avaient confiance, alors quand ils ont écouté la femme nous avertir que l'armée était dans un village à 5 km de là et



qu'ils venaient de tuer 46 personnes, ils n'y ont pas trop fait attention... Même en sachant cela, les membres de la communauté n'ont pas voulu partir, vous savez avec toutes les familles, ce n'est pas si simple, et ils croyaient que puisque nous n'avions rien fait, ils pouvaient rester...

### **Sur les traces d'un génocide**

*La première partie de l'entretien avec Mateo Pablo s'arrête ici, le procureur appelle maintenant à la barre le témoin expert, Fernando Lopez, pour faire un témoignage complémentaire. Le procureur demande à M. Lopez de nous parler de façon générale du contexte historique de l'époque où ont eu lieu tous ces massacres, mais aussi de l'ethnie maya.*

*Fernando López : Ce que je dois d'abord dire, c'est que le génocide est un délit qui laisse derrière lui beaucoup de preuves. Et par conséquent, il ne devrait pas rester impuni. Cependant, c'est aussi un délit difficile à prouver, malgré ces preuves : si quelqu'un fait une enquête à ce sujet, il doit commencer par le plus général pour en arriver au plus spécifique. C'est la manière dont nous avons traité le problème au sein du CALDH et c'est aussi de cette manière que nous allons démontrer ce cas à la Cour nationale. Le modèle que nous empruntons est celui qui a été utilisé dans les cas de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Dans notre cas, le plus général c'est le contexte dans lequel les massacres ont été commis.*

*J'imagine que vous savez tous qu'au Guatemala, il y a eu un conflit armé des années 1960 jusqu'à la signature des accords de paix, en 1996. Des versions différentes sur l'intensité du conflit armé au Guatemala. Des écrivains comme Carlos Figueroa ou Mario Payera parlent de vagues de violence et de répression, de flux et de reflux. Ce qui est certain, c'est qu'il y a deux époques bien distinctes en ce qui a trait à la violence d'État. Durant les cinq premières années de 1970, il y a eu un déploiement des forces armées contre la guérilla installée dans l'ouest du pays. La seconde vague, la plus forte - c'est sur elle que je me pencherai davantage - est une période assez courte qui dure de la fin des années 1980 jusqu'à la fin de 1983. C'est au cours de cette période qu'a eu lieu le massacre de Petanac dont Mateo nous parlait à l'instant. C'est un contexte particulier qui s'inscrit dans la transition des gouvernements de Lucas Garcia et de Rios Montt, indissociable des événements qui se sont passés dans la même zone géographique. Il faut se rappeler qu'en 1979 avaient lieu la Révolution Sandiniste au Nicaragua et l'émergence de la guérilla au Salvador. Cela met en évidence la fragilité, à cette époque, des gouvernements en place dans la région de l'Amérique centrale, sous influence des États-Unis. C'est un premier facteur qui explique qu'à l'intérieur des*

pays de la région il y a eu une fortification des structures militaires, mais aussi des appareils répressifs paramilitaires. C'est la première observation générale.

Parallèlement à cela, il s'est produit un renforcement des groupes guérilleros. Si on s'arrête au Guatemala, l'année 1974 a vu l'entrée au pays, depuis le Mexique, des deux factions révolutionnaires les plus fortes. La première est l'ORPA, l'Organisation révolutionnaire du peuple en arme, puis l'autre, près de la région de l'Ixcán, l'EGP, l'Armée de la guérilla des Pauvres (Ejercito guerrillero de los pobres). En 1974, ils commencent à abandonner une vision strictement dichotomique entre la classe ouvrière et la classe patronale pour parler d'une contradiction reflétant une compréhension plus juste du pays, fondamentalement agricole, où les moyens de production sont liés à la terre et aux patrons, les grands propriétaires terriens. On voit ici que la dichotomie patrons/ouvriers est remplacée par paysans/propriétaires terriens. C'est d'après cette vision que s'est fortifié le mouvement paysan et donc le mouvement autochtone, les paysans étant au Guatemala majoritairement autochtones. Cela aussi est un facteur important pour comprendre la lutte armée.

Une fois qu'un groupe émerge qui, selon l'armée, répond aux intérêts de la guérilla, défend le discours d'une répartition plus juste des ressources, d'une répartition de la terre, c'est suffisant pour voir émerger également la Doctrine de la sécurité nationale. Cette doctrine, vous savez, est une doctrine anticommuniste que les dirigeants des États-Unis ont imposée à toute l'Amérique latine : derrière les disparus en Argentine ou les torturés au Salvador, il y a cette Doctrine de la sécurité nationale. Au Guatemala, il est évident qu'il y a adéquation entre les actes des forces militaires et la Doctrine de la sécurité nationale. Les forces armées du Guatemala commencent à identifier les mouvements révolutionnaires autochtones. À partir de là, apparaît quelque chose d'important, mentionnée pas M. le Juge, c'est-à-dire l'*intention* de détruire un groupe ethnique parfaitement identifiable. Ce n'est pas un groupe uniforme en ce sens que ce ne sont pas tous les autochtones qui font partie de la guérilla ou qui sont en faveur du communisme. Cela est favorisé par un facteur important, également relié au génocide, à savoir le racisme.

Le racisme au Guatemala a été très bien documenté. Casaur Arzu a bien montré dans un de ces livres qu'il y a deux groupes au Guatemala : ceux qui ont les moyens de production, issus de la culture occidentale, et les autres, qui n'en sont pas issus et qui sont propriétaires de rien.

Voici ce qui est du panorama, particulièrement sous le gouvernement de Lucas Garcia en 1978. Le phénomène qui émerge alors est celui de la violence sélective :

on cible des personnes importantes dans des organisations révolutionnaires comme les syndicats ou les groupes universitaires pour les mettre hors combat et pour décourager ceux qui auraient envie de s'y rallier. Cette violence sélective a cours aussi dans les communautés autochtones. Dans ce cas-là on cible plutôt les leaders mayas, les leaders des groupes paysans, les prêtres prêchant la théologie de la libération, les « maires auxiliaires », ceux qui pratiquaient le syncrétisme religieux, que l'on appelle au Guatemala les *cofrades*, ce sont des gens qui transposent la spiritualité maya dans des pratiques religieuses imposées.

Par la suite, cette répression devient de moins en moins sélective et de plus en plus massive. Nous sommes à l'année 1980. On commence à recevoir des messages dans les communautés : « Si les *Indios*<sup>5</sup> continuent de manifester en faveur de la guérilla, si les *Indios* ne se rapportent pas aux casernes militaires, si les *Indios* ne sortent pas leurs carnets militaires, cela veut dire qu'ils sont des guérilleros. » Cette simple phrase commence à nous montrer un autre point de vue, un point de vue évident sur la vision que l'armée a des groupes autochtones. D'un autre côté, on commence déjà à noter un grand nombre de massacres qui se font toujours selon le même modèle, le même leitmotiv : Si tu n'es pas avec moi, tu es contre moi. Sous le gouvernement de Lucas Garcia on a vu une répression massive, mais - caractéristique importante - c'est une répression beaucoup plus désordonnée que celle perpétrée sous Rios Montt. À l'époque de Lucas Garcia, l'armée avait commencé à lancer des vagues de violences partant du sud vers le nord pour détruire les villages et brûler les maisons, et qui, par la suite, revenaient du nord vers le sud pour retourner à leur campement. Ce qui permettait aux gens déplacés de revenir chez eux.

Les facteurs externes, mentionnés tout à l'heure (les événements dans les pays voisins), la corruption des effectifs militaires, de même que la sympathie massive que les peuples autochtones de l'Altiplano manifestaient envers l'EGP font en sorte qu'au sein de l'armée s'installe un sentiment de peur, de défaite. À la Capitale, une rumeur circulait même à l'effet que les *Indios* allaient descendre de la montagne pour leur couper la tête... L'accumulation de ces facteurs a eu comme résultat de fomenter le coup d'État du 23 mars 1982. À partir ce moment, il s'est produit une nette escalade de la violence, bien documentée par le rapport de la Commission pour la Vérité de l'ONU (le CEH) et qui coïncide parfaitement avec

---

<sup>5</sup> L'Indio est synonyme de sale, brute, stupide, il y a une connotation d'infériorité. Les non-Indio attribuent à l'Indio les actions violentes et irrationnelles, qu'eux-mêmes produisent. On qualifie d'Indio une personne que l'on considère incapable ou pauvre, subversive, paresseuse, ignorante... Voir Marco Vinicio Mejias, *Guatemala: La herida abierta*, [en ligne] <http://www.jornada.unam.mx/1998/sep98/980912/oja-herida.html>

celui de la Récupération de la mémoire historique (REMHI), réalisé par l'Église catholique.

Les mois de mars, avril, mai et juin 1982 sont des mois où les massacres deviennent plus sophistiqués. On parle maintenant de haine raciale : assassinats collectifs, tortures, disparitions forcées. Les massacres adoptent une stratégie beaucoup plus ordonnée, plus sophistiquée avec un objectif plus clair. En mai et juin, on proclame l'amnistie; dans la région de la capitale, est décrété un état de siège. Dans les milieux ruraux, des hélicoptères laissent tomber des tracts sur les communautés disant que la guérilla était de retour, que les guérilleros pouvaient revenir à tout moment faire respecter leur loi subversive. L'armée disait aussi qu'elle allait récompenser les Autochtones avec des terres puis avec de la nourriture, qu'ils allaient les protéger de la guérilla. Ce qui est certain c'est qu'à partir de juin, ce sont plutôt les massacres qui ont recommencé. Cette fois-ci avec le concours de trois instruments de répression précis, aux mains du gouvernement de Rios Montt. Le premier est une sorte de Constitution, l'*Estatuto Fundamental de Gobierno*, que nous pouvons traduire par la Loi spéciale fondamentale du Gouvernement. Le deuxième est le plan militaire «Victoria 82 » (Victoire 1982); et le troisième est la stratégie de type social qui porte le nom de « Frijoles y fusiles » (haricots et fusils). Ce sont trois plans parfaitement bien coordonnés ayant la même visée.

L'armée répète son action militaire allant du sud au nord, mais cette fois-ci avec un plan bien précis, des aires de combats bien définies qui ne permettent pas aux gens de revenir chez eux une fois l'armée passée. En plus, elle ordonne aux gens, convaincus par leurs actions, de se joindre à eux en s'engageant dans les Patrouilles d'autodéfense civiles (PAC) que Lucas Garcia avait mis en place. De telle sorte que l'armée guatémaltèque attaque, s'installe dans les communautés et les repeuple soit avec des membres des PAC ou des sympathisants de Rios Montt. L'armée donne à ceux qui repeuplent de la terre, du pouvoir - en leur donnant des armes -, leur donne le pouvoir de surveiller les gens en plus leur donner une religion. On ne doit pas oublier, en effet, que Rios Montt était un Évangélique fondamentaliste. Par le repeuplement, les gens qui avaient l'habitude de retourner à leur communauté cessent de le faire.

*Procureur* : Pardon, Fernando, est-ce qu'on peut parler d'une armée d'occupation?

*Fernando López*: Exactement, c'était une armée d'occupation. Donc, les gens qui restaient dans ces villages ont dû se replier dans le nord du pays. Dans le centre-nord du Quiché, il y a des montagnes qui atteignent 3000-4000 m. Si ces endroits sont difficiles d'accès pour l'armée, il est aussi très difficile d'y survivre.

Mais je veux être un peu plus concret au sujet du groupe ethnique en cause. Pour montrer qu'il s'agit bien d'un génocide. Qui sont les gens qui sont morts? Qui sont les réfugiés dans la montagne? Le premier facteur, nous l'avons vu, c'est que l'armée identifie les Autochtones comme la base sociale de la guérilla. Le second facteur, le plus important, c'est le sentiment profond de racisme profondément enraciné au Guatemala. Il permet de donner si peu d'importance à la vie des Autochtones. « Ce n'est pas grave si nous les tuons tous, car ce sont des Autochtones ». Ceci est le genre de phrases qui rendent compte d'un des facteurs essentiels pour affirmer qu'il y a eu un génocide, c'est-à-dire l'intention. Que ces actes aient été perpétrés dans un but anti-insurrectionnel est secondaire, ce qui est évident, c'est que les motifs tiraient leurs racines d'un racisme fondamental.

Ce n'est pas facile de prouver qu'il y a eu génocide, malgré les nombreuses preuves que nous avons. La difficulté est plutôt technique. Ce que nous avons fait avec les gens du CALDH, c'est de donner une définition légale et anthropologique des membres du groupe. Au niveau légal c'est plus facile. Si nous commençons par les lois et les conventions internationales en matière de droits humains, nous trouvons d'abord à l'article 76 de la Constitution guatémaltèque qu'on y reconnaît que le Guatemala est formé par des groupes de descendants mayas. À l'article 69, on reconnaît les groupes ethniques comme étant des groupes autochtones. L'Accord de l'identité et des droits des peuples autochtones fait une jonction entre ces deux affirmations.

Ce que je peux vous dire, grâce au rapport de la CEH, c'est que sur les 200 000 victimes du conflit armé, 83 % étaient des Autochtones. Avec cette information, on ne peut pas nier légalement qu'il y a eu un génocide au Guatemala.

Au niveau anthropologique, il faut se transporter 2500 ans avant notre ère, lorsqu'un groupe provenant du Mexique pénètre la côte sud du pays. Une fraction se dirige du sud vers le nord dans les basses terres du Péten et une autre va vers le nord près de Huehuetenango. À cet endroit, ils développent une langue que les anthropologues appellent le protomaya. De cette langue découlent quatre langues qui donneront naissance aux 21 dialectes mayas qui existent aujourd'hui au Guatemala. Les descendants de ces groupes sont ceux que nous connaissons aujourd'hui comme les Autochtones mayas du Guatemala, par exemple les Kaqchikel, Acatecos, Aguacatecos, Mam, Quiches, etc.

Je vais conclure en disant que c'est un thème sur lequel nous avons travaillé beaucoup avec des anthropologues pour établir scientifiquement les contours de ce groupe ethnique. En ce qui a trait à la loi, nous n'avons pas à la prouver, elle

est écrite dans la Constitution. Il me semble que j'ai bien établi ma démonstration à l'endroit du juge et du procureur, alors je m'arrête ici.

### **Le massacre de Petanac**

*Le procureur rappelle maintenant M. Mateo Pablo à la barre.*

*Mateo Pablo* : Le 14 juillet 1982, l'armée guatémaltèque est entrée dans la communauté de Petanac à 9 h du matin, les membres de la communauté étaient tranquilles, ils savaient qu'il y avait des massacres, mais loin de chez nous.

Auparavant, la femme de San Mateo Ixtatan était arrivée dans le village en courant, elle avait vu ce qui était arrivé dans son village, elle ne pouvait pas y retourner, elle savait qu'ils y avaient massacré 46 personnes, alors elle est venue nous dire de faire attention parce que l'armée s'en venait par ici. Mais comme il y a plusieurs villages aux alentours, nous ne savions pas s'ils allaient venir ou pas. À partir de ce moment, je croyais qu'il allait se passer quelque chose. La communauté de Petanac avait déjà mis le drapeau comme je vous ai dit, on ne savait pas trop ce que cela voulait dire, mais les gens se croyaient protégés puisqu'ils l'avaient mis.

Donc ce jour-là, tout était tranquille. Les gens se sont mis à se dire, à cause de cette femme, qu'ils feraient bien d'aller à la rencontre de l'armée qui s'en venait. Les hommes se sont réunis et sont allés attendre l'armée. Pour moi, ce n'était pas une bonne idée, car je savais qu'ils avaient tué beaucoup de gens, alors je suis resté avec l'idée qu'il valait mieux partir avant qu'ils arrivent. S'il ne se passait rien, nous pouvions revenir à la communauté, c'est ce que je ai expliqué aux autres membres de Petanac, mais ils m'ont dit que non, qu'ils ne partiraient pas parce que ils n'avaient rien fait. « Nous avons nos maisons, nos animaux, la famille et de toute façon nous n'avons absolument rien fait alors nous allons rester dans la communauté. Nous ne comprenons pas pourquoi nous devrions partir », c'est ce qu'ils me disaient...Mais moi je suis resté avec l'idée qu'il fallait partir, alors j'ai décidé de ne pas aller à la réunion et d'abandonner le village, avec ma femme et mes deux enfants : ma fille de 3 ans et un bébé d'à peine 20 jours, car j'étais certain qu'il allait se passer quelque chose.

Nous nous sommes mis d'accord, ma femme et moi, qu'elle partirai chez sa mère qui vit dans une communauté voisine pour que nous puissions nous rencontrer plus tard dans l'après-midi. C'était trop risqué de partir ensemble, nous ne voulions pas que les autres membres de la communauté interprètent cela de la

mauvaise façon, nous ne voulions pas attirer l'attention. Je suis donc parti vers l'est et j'ai bifurqué vers le nord après une quinzaine de minutes. Puis, je me suis rendu compte que l'armée arrivait par le grand chemin, celui dont je vous ai parlé qui a été construit par la compagnie minière. J'ai vu de loin l'armée arrivée, car il n'y avait pas de montagne, ensuite je l'ai vue se diviser en deux groupes, un qui est parti vers le sud pour pouvoir encercler le village, l'autre a marché vers le groupe d'hommes qui étaient là à les attendre. Ces hommes avaient l'idée de donner la main aux militaires pour leur souhaiter la bienvenue. Ils ont donc tendu les mains... Un de mes oncles qui s'appelle aussi Mateo Pablo - qui était un homme très connu dans la région, il était même un partisan de Rios Montt - est allé saluer les militaires mais ceux-ci, au lieu de lui serrer la main, ont commencé à le frapper. À ce moment, ils ont amené les hommes devant une maison toute neuve, les ont regroupés devant la maison pendant que d'autres membres de l'armée sont allés sortir les femmes de leurs maisons, ils les ont mises dans une autre maison, à environ 50 m de celle où ils détenaient les hommes. L'armée a commencé à mettre les hommes tout autour de la maison face au mur, avec la porte ouverte. Ils les faisaient entrer un après l'autre et quand ils passaient la porte, on les fusillait.

Je n'étais pas très loin, sur le dessus d'une petite colline, alors j'ai entendu très bien le son des balles. Je suis resté très surpris, je ne savais pas trop ce qui se passait, mais j'ai pensé qu'ils les tuaient. J'étais très concentré à observer ce qu'ils faisaient subir aux hommes et tout d'un coup je me suis rendu compte qu'ils étaient allés chercher ma femme et mes deux enfants, ils les ont emmenés dans l'autre maison, celle des femmes. À ce moment, j'ai ressenti quelque chose, je ne sais pas, je suis tombé... j'avais perdu beaucoup d'énergie à voir les militaires sortir ma femme et mes enfants de cette façon. Après, j'ai repris des forces, mais je ne savais pas quoi faire. J'ai décidé de me concentrer pour observer tout ce qui se passait. Ainsi ce qui était plus proche de moi, c'étaient les hommes. Mais je me suis rendu compte qu'ils avaient commencé à brûler la maison où se trouvaient les femmes et les enfants et j'ai commencé à entendre leurs cris terribles, ils criaient depuis l'intérieur, il y avait aussi les anciens dans la maison, des femmes. À ce moment, ils ont commencé à brûler aussi les autres maisons du village, ils ont entrepris la destruction du village. J'ai vu mon père se sauver, mais l'armée l'a rattrapé.

Je suis resté là jusqu'à ce que l'armée parte, c'est-à-dire aux environs de 2 h de l'après-midi, il faut dire qu'ils étaient arrivés vers 9 h du matin. Après cela, tout est resté silencieux, à part les chiens qui aboyaient... Ensuite, ils ont attrapé quelques animaux. Il y avait un civil avec l'armée, cette personne est restée. Mais les membres de l'armée sont partis en vitesse vers un autre village. Il ne restait

plus rien sauf la fumée qui émanait des débris des maisons... Vers 4 h, je suis descendu de la colline, car tout était silencieux, il ne restait plus personne. Je suis descendu jusqu'à la maison où ils avaient tué les hommes et là je me suis rendu compte que tous les meubles de la maison, les chaises et les tables, ils les avaient empilés sur les hommes, dans l'idée d'y mettre le feu. Mais ils n'ont pas tous brûlés, il restait dans les débris deux survivants, deux hommes qui étaient seulement blessés, dont un de 70 ans. Je l'ai retiré des flammes, lui et son fils d'environ 40 ans. C'est la seule chose que j'ai pu faire, c'est la seule façon dont j'ai pu les aider. Car quand j'ai vu tout ce qui se passait, je ne pouvais rien faire.

Comme le feu n'avait pas bien pris, la maison n'a pas complètement brûlé. Par contre, c'est différent pour la maison des femmes qui était plus vieille, c'était une maison où il y avait du blé et du bois, elle a brûlé rapidement. Je n'ai pas voulu aller voir, parce qu'elle était toute brûlée. J'étais allé voir dans l'autre maison par curiosité, pour voir ce qui s'était passé dans cette maison où sont morts les hommes. À environ 100 mètres de la maison qui a été brûlée avec les femmes à l'intérieur, j'ai vu la seconde épouse de mon père, je ne comprenais pas comment elle se trouvait là, car les autres avaient été brûlées? Elle avait dû se sauver, mais j'ai vu qu'elle gisait sans vie, ils l'avaient ouverte, je crois qu'ils lui ont arraché le cœur. Je ne sais pas pourquoi ils ont fait cela, quelle en était la raison, mais je l'ai vue étendue, morte. Je suis parti plus loin, il était environ 6 h de l'après-midi. J'ai rencontré quatre enfants qui avaient survécu, car ils s'étaient sauvés avant l'arrivée des soldats. Ce qui est triste à propos de ces enfants, c'est qu'ils sont morts, peu après, de la rougeole... donc, ils sont restés là...

Voilà comment s'est passé le massacre. À partir de là, l'armée s'est dirigée à Patalcan où ils sont restés, selon les informations que j'ai obtenues.

*Procureur* : Les gens qui sont entrés dans votre village, quelle sorte de vêtements portaient-ils?

*Mateo Pablo* : Comme habituellement, l'armée guatémaltèque porte un costume de couleurs marbrées, comme des taches, pas des taches de sang, mais des taches.

*Procureur* : Donc, ils étaient en uniformes militaires?

*Mateo Pablo* : Oui, c'est ça. C'est l'uniforme des militaires, ce que nous connaissons d'eux. Avant je ne les connaissais pas vraiment, mais quand ils ont commencé à se promener à Petanac, je les ai bien connus. Leurs vêtements, leurs



armes, leur manière de se déplacer. J'étais à environ 500 m d'eux quand ils sont arrivés dans le village, je les ai donc très bien reconnus.

*Procureur* : Vous dites que vous avez pu voir le premier contact entre les hommes de votre village et les membres des forces armées à leur arrivée...

*Mateo Pablo* : Oui, les gens savaient que l'armée avait massacré d'autres gens, mais comme eux n'avaient rien fait, ils sont allés accueillir les soldats, pour démontrer leur loyauté au gouvernement.

*Procureur* : Comment étaient vêtus les gens du village?

*Mateo Pablo* : Les gens de la communauté, les femmes, par exemple, portaient ce genre de vêtements (Mateo montre un huipil), les hommes portaient le *capichai*, une sorte de coton. Tous sont vêtus de couleurs différentes, les femmes utilisent beaucoup de vêtements de laine alors que les hommes portent des vêtements multicolores.

*Procureur* : Y avaient-ils des hommes dans votre village qui portaient des armes lorsque l'armée est arrivée?

*Mateo Pablo* : Non, les gens sont pauvres, nous n'avons pas les moyens d'en avoir, il n'y a que les gens qui ont de l'argent qui peuvent s'en procurer. Il y en avait qui avait des armes pour chasser les animaux, ce ne sont pas des armes de combat, ni de militaire. Un monsieur à Petanac, celui qui habitait dans la maison où ont été tuées les femmes, avait un fusil de chasse qui fonctionne avec de la poudre, pour chasser les animaux, les oiseaux, c'est le seul homme du village qui avait une arme et elle était toute simple et vieille. Je crois que ce devait être une des premières armes que les Espagnols ont amenées ici, les gens l'avaient gardée.

*Procureur* : Quand vous vous êtes rendu à la maison où les femmes et les enfants ont été tués, pourriez-vous décrire exactement ce que vous avez vu là?

*Mateo Pablo* : Je ne suis pas entré où les enfants sont morts, simplement là où étaient les hommes. Je ne sais pas comment ils ont tué les enfants, les hommes je les avais vus, j'ai vu deux hommes blessés à cause des flammes, je les ai retiré du feu comme je vous ai raconté tout à l'heure.

*Procureur* : Pourquoi vous ne vous êtes pas approché du lieu où étaient les femmes et les enfants?

*Mateo Pablo* : Parce que la maison était entièrement brûlée, c'est une maison de chaume alors il ne restait rien, de toute façon ce que j'ai vu des hommes m'a enlevé l'envie d'aller voir, de toute façon elles étaient toutes brûlées...

*Juge Labrèche* : Tout à l'heure, vous nous avez dit que vous aviez perdu votre épouse dans le massacre et vos enfants, combien en aviez-vous et quel âge avaient-ils?

*Mateo Pablo* : Une fille de 3 ans et un petit garçon de 20 jours, et ma femme de 20 ans.

*Juge Labrèche* : Avez-vous perdu d'autres membres de votre famille?

*Mateo Pablo* : Presque tous les membres, mon père, mon grand-père de 99 ans, ma grand-mère qui avait à peu près 85 ans, tous mes oncles, tous les membres de ma famille, il y en a 37 dans le massacre.

*Juge Labrèche*: Combien de personnes ont péri dans le massacre?

*Mateo Pablo* : Il y a eu 78 morts en tout.

*Juge Labrèche* : Ce matin vous avez dit dans votre témoignage que la guérilla s'était arrêtée deux fois dans votre village, je voudrais savoir combien de personnes représentant la guérilla sont passées chez vous?

*Mateo Pablo* : À peu près quinze personnes, il n'y en avait pas beaucoup, un petit groupe qui portait aussi des armes. Mais à la différence des soldats de l'armée, leurs vêtements, ceux de la guérilla, sont beiges. Ils sont beaucoup moins nombreux, alors que les militaires, le jour du massacre, devaient être environ 250.



**Les membres du jury, les témoins, le juge et le procureur**



**M. le Juge Gaston Labrèche**



**M. William Sloan, procureur**



**M. Mateo Pablo, survivant du massacre de Petanac**



Témoignage de M. Fernando Lopez, directeur de CALDH



Témoignage de Mme Christina Laure, vice-directrice de CALDH



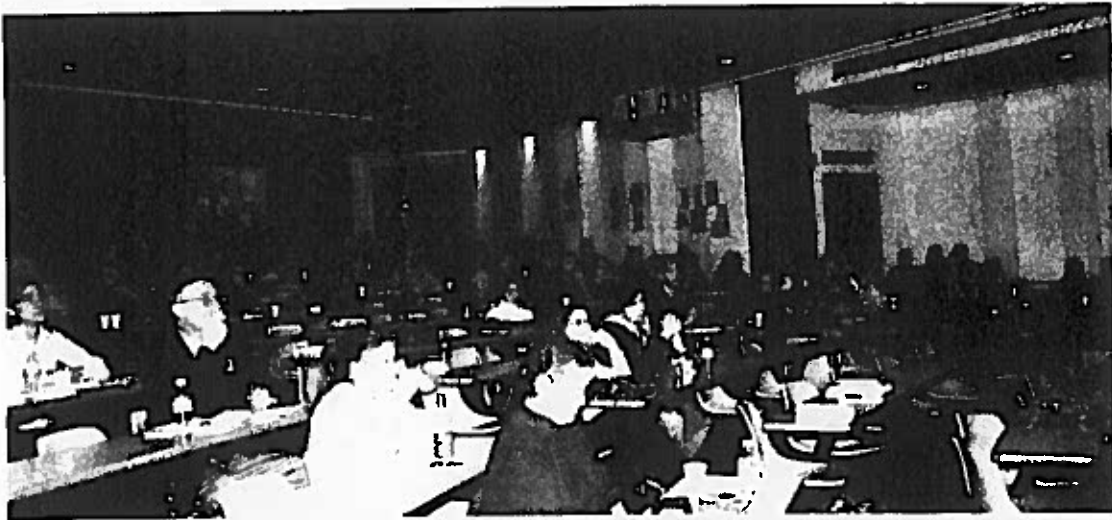
**Témoignage de M. Mateo Pablo,  
 survivant du massacre de Petanac**



**Monument à la mémoire des victimes  
 du massacre de Petanac**



**Général Jose Efraim Rios Montt,  
 accusé**



**Salle d'audience du Tribunal International d'Opinion sur le Guatemala 2004**



**Conclusion du Tribunal International d'Opinion sur le Guatemala, période de questions et d'échanges**

## **Des massacres planifiés**

*Mateo Pablo reviendra encore à la barre pour un entretien final, mais pour le moment Christina Laure est de nouveau appelée à la barre. Elle va nous présenter le travail fait par le CALDH.*

*Christina Laure:* Nous allons regarder les cartes pour voir les stratégies utilisées par les militaires. Au CALDH, nous avons travaillé durant deux ans, avec plus d'une centaine de témoins comme Mateo, qui nous ont raconté des histoires incroyables et terribles à propos de survivants. Ces gens nous ont aidé à établir les cartes des massacres. Je vais vous montrer celle de Petanac. Cette carte lorsqu'elle est comparée à celle des autres communautés nous permet d'établir qu'il y a eu une stratégie précise, un plan suivi par l'armée. C'est une pratique commune de séparer les hommes et les femmes, parfois aussi on sépare les jeunes femmes des plus vieilles pour ensuite les violer.

À la suite de l'exhumation, grâce aux ossements que nous avons trouvés, on a pu établir que 86 personnes ont été tuées, dont 38 étaient des enfants de moins de 12 ans, seulement 18 d'entre eux ont pu être identifiés. Ceci est une carte qui raconte une histoire, mais quand on en a 23 comme celle-ci, on remarque clairement que le même *modus operandi* est utilisé : la même façon de pénétrer dans le village, de l'encercler, de séparer les femmes les hommes, les enfants; le même mécanisme pour violer les femmes, tuer les enfants. On sait que ces régions sont situées assez loin les unes des autres, on sait aussi qu'il n'y a pas de moyen de communication. Les soldats qui ont commis le massacre de Petanac n'avaient donc pas de contact avec ceux qui en ont commis dans d'autres villages, comme Rabinal, par exemple. On peut établir ainsi que les ordres, le *modus operandi*, venaient d'ailleurs. Ces soldats ne s'appelaient pas entre eux pour savoir : « dis, comment as-tu tué les gens? » Non, il y avait une procédure et elle a été implantée dans tout le pays.

*Les gens du CALDH ont ensuite montré un vidéo sur le travail des anthropologues légistes, dont une partie est retranscrite ici :*

« Lorsque les ossements sont trouvés, ils les mesurent, les passent aux rayons X, les nettoient, puis les identifient. Par la suite, on peut établir le profil des personnes, c'est-à-dire leur sexe, leur âge, leur grandeur. Les anthropologues peuvent aussi établir si les os ont subi un quelconque traumatisme, des coups, des balles, des coupures de machette, etc. Les dents sont aussi très utiles pour identifier les personnes. Donc, on crée un portrait de la personne qui sera utilisé pour identifier les victimes. »

*Voilà donc brièvement comment le travail des anthropologues peut se transformer en preuves utiles pour démontrer comment sont mortes les personnes, mais aussi qui étaient ces personnes. C'est ce dont Monsieur Lopez, qui est rappelé à la barre, va maintenant nous parler.*

### **La preuve médico-légale d'un génocide**

*Procureur : Monsieur Lopez, pouvez-vous nous parler de la preuve médico-légale?*

*Fernando Lopez : J'ai déjà dit que même si le génocide est un délit qui laisse beaucoup de traces, il est très complexe à prouver. On peut déjà établir quelques faits, à la suite de la carte de Christina et au témoignage de Mateo, nous savons d'ores et déjà comment les soldats ont commis les massacres. Maintenant, je vais vous parler de l'importance de la preuve médico-légale. Premièrement, elle nous confirme comment une personne est morte et de quelle façon. On peut dire, par exemple, que le menton d'une personne a été rompu, ou encore que des ossements ont été brûlés. Il faut aussi rappeler que lorsque l'on juge pour crime de génocide il n'y a qu'un corps, qu'une victime, mais un groupe ethnique, qui doit comprendre toutes les personnes mortes ou victimes de la violence. Donc si l'on sait comment est morte une personne, c'est très utile. Mais c'est encore plus utile de savoir qui est mort, comment et par qui il a été tué, pour que l'on puisse établir un modèle. Les anthropologues y travaillent lors de l'exhumation et c'est très important.*

*À travers les témoignages des gens, nous avons pu établir que la majorité des crimes ont suivi un modèle unique, un *modus operandi* très similaire. Par exemple, c'est très commun de séparer les femmes des hommes. Pourquoi les ont-ils séparés si de toute façon ils allaient tuer tout le monde? Cette division se faisait avec une intention précise, celle d'offenser les fondements des groupes : on laissait les hommes être témoins du viol de leur femme. Ils pratiquaient le viol, non seulement comme un crime de guerre, mais avec l'intention d'attaquer les fondements du groupe, de les offenser. Dans le rapport du Plan de Sanchez par exemple, qui a eu lieu presque en même temps que celui de Petanac, quatre jours plus tard, nous avons eu des témoignages très clairs en ce sens. Ils ont séparé les hommes des femmes et celles qui avaient entre 12 et 25 ans ont été violées. Selon les témoignages des survivants, pour immobiliser les femmes, on leur collait la crosse du fusil contre le menton. De fait, les rapports des anthropologues légistes démontrent que les mentons des jeunes femmes ont été écorchés. C'est un simple exemple de la violence que l'armée a fait subir aux gens du village.*



L'autre constat qui se répète constamment dans les rapports des anthropologues, c'est qu'il y a beaucoup d'enfants qui sont morts à la suite de coups reçus sur le crâne. Nous avons découvert en écoutant les témoignages que la manière de tuer les enfants était de les prendre par les pieds et de leur éclater la tête contre les arbres ou contre les roches. Nous avons retrouvé, en effet, dans les rapports, des indications qui correspondent à cela. Sur la fiche technique on retrouve par exemple : « Enfant d'environ 12 ans avec le crâne éclaté ». C'est une information qui se répète sans cesse dans les rapports des anthropologues légistes et dans les témoignages narratifs des survivants des massacres.

Par cela, je veux vous dire que ce qui nous intéresse ce n'est pas nécessairement de savoir si telle personne est morte d'une balle dans la tête, mais plutôt de savoir si ces personnes ont été victimes de dégradation et si, en plus, elles ont été victimes d'atrocités.

D'autre part, dans l'établissement de la preuve de génocide, le contexte dans lequel ont été commis les massacres est central. Nous trouvons même, grâce aux dates et aux stratégies, qu'en plus d'avoir commis le génocide, on a enfreint plusieurs normes juridiques internationales et nationales. Dans un conflit armé, il y a dans la Convention de Genève un article qui porte sur la protection des prisonniers de guerre et des non-combattants. Ainsi, si nous trouvons des armes lors des exhumations, c'est-à-dire des gens qui portent encore les armes, nous pouvons établir que ces personnes sont mortes au combat, que la mort de cette personne pouvait être en quelque sorte justifiée. Par contre, ce que les anthropologues ont trouvé dans les cimetières clandestins, ce sont des enfants, des femmes préalablement violées, des anciens; dans ce contexte, il faut donc exclure la lutte armée. Au Guatemala, il n'y a pas vraiment eu un vrai conflit armé, on doit plutôt comprendre que l'on a profité du contexte pour poursuivre un groupe ethnique spécifique. On peut affirmer qu'il y a eu crime contre l'humanité.

J'ai oublié de dire que dans quelques cas nous avons retrouvé, dans les fosses communes, des hommes avec les mains et les pieds liés. À supposer qu'ils étaient des combattants, nous devons admettre de toute façon qu'ils étaient sous le contrôle des attaquants. Selon les accords de Genève, ce que nous avons le droit de faire à ce moment, c'est de juger les prisonniers de guerre, pas de les massacrer. Même si nous ne saurons jamais si cette personne aux pieds et mains liés était un combattant ou non, ce que nous savons, c'est qu'elle n'a pas été jugée, en tout cas pas en toute liberté...

Maintenant je reviens au délit de crime contre l'humanité... Ce qui est possible c'est qu'on ait profité d'un contexte, d'une conjoncture spécifique pour attaquer une population civile non combattante afin de l'éliminer. C'est une conclusion à laquelle il est facile d'arriver lorsqu'on lit les rapports des anthropologues légistes. Nous essayons d'établir, grâce aux images provenant des exhumations, aux témoignages comme ceux de Mateo et aux statistiques que nous avons établies, que les victimes étaient des enfants, des femmes, des anciens. Pour établir que les délits commis répondent à un délit de crime contre l'humanité, il faut observer deux critères : les délits doivent être systématiques et commis à grande échelle.

Les massacres ont bien été systématiques. On remarque, par exemple, que le massacre de Peten Itzamal du 14 juillet 1982 et celui de Plan Sanchez à quelque 300 km de là, qui a eu lieu le 18 juillet 1982, ont été perpétrés de la même manière, avec des acteurs et des victimes semblables, en utilisant les mêmes type d'armes, les mêmes formes de violence contre les femmes, la même façon d'assassiner les enfants; il n'est pas pensable qu'il n'y ait pas eu une volonté d'éliminer systématiquement un groupe protégé par le droit international. Il y a bel et bien eu une volonté d'éliminer les Mayas, c'est ce que nous disent les rapports des anthropologues légistes.

Il s'agit aussi d'un crime à grande échelle. Non seulement à cause du nombre des victimes, mais aussi par son extension territoriale. Je le répète, comme exemple nous avons des rapports identiques sur les massacres qui ont eu lieu à plus de 300 km de distance.

Après le témoignage de M. Lopez, nous avons visionné une entrevue qui s'est réalisée avec des gens vivant dans une communauté en résistance et un survivant d'un autre massacre, celui de Cuarto Pueblo, dans les derniers jours du régime de Lucas Garcia, ce village se trouve sur la frontière mexicaine :

Un prêtre raconte : « J'ai vu les soldats tuer des enfants en faisant éclater leur tête contre les troncs d'arbres, des enfants autochtones. J'ai aussi vu des femmes se faire rentrer la baïonnette dans leur vagin. C'est l'armée qui a perpétré tous ces actes de barbarie. »

Un Autochtone par ailleurs : « Eux, ils disent que c'est une guerre civile, mais moi je n'y crois pas, la raison, c'est que, voyez-vous, au Guatemala il y a 22 ethnies différentes, chaque communauté a sa forme de gouvernement, sa langue, sa façon de se vêtir, ses coutumes. Il y a des personnes qui ne sont pas d'accord avec cette manière de vivre des Autochtones du Guatemala. Le gouvernement, en 1982, a fait des plans pour nous faire disparaître, mais ce n'est pas possible d'éliminer les

communautés autochtones mayas dans ce pays, cela n'a pas fonctionné, les plans du gouvernement ont échoué. Moi, je me suis sauvé, j'ai couru, j'ai couru quand j'ai vu l'armée, il y avait seulement une petite brèche, et j'ai passé à travers, mais sur mon passage j'ai rencontré tellement de morts, les gens respiraient à peine, le sang coulait partout au tour de moi, je courais, j'ai monté en haut d'une montagne pour me reposer parce que j'étais épuisé, j'entendais les balles passer. Ce que j'ai vu en bas, c'est mon village détruit, des morts, des morts partout je n'en pouvais plus de voir tout cela. Les militaires ont sorti tous les gens des maisons et ils ont mis le feu dans les hangars où on gardait le bois de chauffage. Ils ont torturé les gens, même les femmes enceintes. Avec leur couteau, ils ouvraient leur ventre et sortaient les bébés et ils jetaient les bébés dans le feu. Ils ont violé les jeunes femmes qui avaient entre 12 et 25 ans... Des fois, avec un couteau ou la machette, ils leur coupaient la langue, leur arrachaient les seins, leur coupaient les bras et les lançaient ensuite dans le feu. Aux hommes, ils les frappaient avec des morceaux de bois. Ils ont réuni le groupe de femmes qu'ils ont violées, le premier jour et le deuxième jour, ils les ont torturés d'une autre façon, après ils les ont achevées et ils sont partis. Mais il y a aussi un groupe de 10 personnes qui s'est sauvé vers le nord, mais les militaires leur ont tiré dessus et 9 sont morts. Le dernier n'a pas pu se sauver, il était pris entre les morts. Il a fait le mort. Il est resté parmi les cadavres et le sang pendant 3 jours et trois nuits. Après les trois jours, il a vu que le soldat qui surveillait les lieux était endormi, il ronflait, alors il s'est levé et il est parti, couvert de sang. Durant les jours où il était caché, il a écouté les militaires, il les a entendus dire qu'ils faisaient du bon travail : « On va en finir avec la guérilla! »

### **Les responsables**

*À la suite de ce reportage vidéo, M. Fernando Lopez est rappelé à la barre pour continuer son témoignage.*

*Procureur* : Nous allons changer de sujet, pouvez-vous nous parler de la chaîne de commandement et de tous les endroits où il y a eu les massacres?

*Fernando López* : Il est primordial à cette étape de rappeler qu'un génocide est commis grâce au concours de nombreuses personnes. Le génocide inclut aussi cinq actes : les tueries, les lésions physiques ou mentales, la création de conditions qui peuvent détruire les membres du groupe, un mélange des membres du groupe des vaincus avec les vainqueurs généralement dans le but d'utiliser les vaincus comme esclaves, enfin la stérilisation. Évidemment, tout cela a besoin d'un dirigeant pour se concrétiser, surtout si ces actes sont commis à grande

échelle. Les auteurs des génocides sont souvent les gouvernements qui donnent des ordres au haut commandement de l'armée.

Si l'on pense aux génocides connus dans l'histoire, ceux qui ont été jugés, comme celui des Juifs par les nazis, celui de l'ex-Yougoslavie ou du Rwanda, on retrouve des appareils de pouvoir qui répondent à des ordres provenant de la hiérarchie. Il est probable que pour les juges, dans un pays où l'impunité est la règle, comme au Guatemala ou comme jadis en Argentine et au Chili, 2 + 2 donnaient 5. Pourtant, nous savons que si les soldats ont commis des actes répétés, constants, systématiques, ils recevaient nécessairement des ordres de leurs supérieurs.

Une autre caractéristique est que l'exécuteur, peut être n'importe qui, mais pas celui qui donne les ordres; d'autant plus que les soldats agissent au sein d'un appareil bien structuré. Laissez-moi vous dire qu'au Guatemala, le génocide a été commandé par les ministres, celui de l'Agriculture qui devait prêter attention aux paysans, celui de l'Éducation qui ne s'est pas soucié du manque d'école dans les communautés. Les ministères se sont retirés du conflit, ils n'ont pas protégé les paysans, les enfants... Le ministre de la Défense! Les policiers n'ont jamais tenté d'arrêter ceux qui commettaient les meurtres. Ces appareils de terreur doivent être vus un à un pour pouvoir établir leur responsabilité devant les juges qui ne croient toujours pas que les soldats ont agi parce que quelqu'un leur en donnait l'ordre.

Un militaire a affirmé qu'il y a eu parfois des excès de violence, mais que ces excès n'avaient pas été commandés. Pourtant on se rend compte qu'il y a eu plus de 626 massacres attribuables aux forces de sécurité, presque tous avec les mêmes caractéristiques, la même stratégie, des auteurs semblables, c'est impossible de penser qu'on n'obéissait pas à un plan. Au Guatemala, comme dans plusieurs pays d'Amérique latine, l'armée est une institution hiérarchique et non délibérante, c'est ce que dit sa constitution et ses règles internes.

À l'époque où a été commis le génocide, c'est-à-dire à l'époque de Rios Montt, la stratégie anti-insurrectionnelle a été établie grâce à trois documents :

- 1- La loi spéciale fondamentale du gouvernement.
- 2- Un plan d'intervention sociale, celui de haricots et fusils, c'est le plan qui a obligé les civiles à prendre part aux patrouilles et à former des villages modèles regroupant ces gens dans des ghettos.
- 3- Le plan militaire victoires 82.

Si dans le cadre de ce tribunal d'opinion on voulait davantage de preuves qu'un génocide a été commis au Guatemala, que les auteurs provenaient du haut commandement de l'armée, qu'ils occupaient, en plus, des postes de ministres ou même de président du gouvernement – comme dans le cas de Rios Montt – le Plan Victoire 82 pourrait établir preuve. On y trouve des phrases sans équivoque démontrant qu'il visait à exterminer les groupes d'Autochtones, ceux-ci étant considérés comme la base sociale de la guérilla.

*Procureur* : Avant d'entrer dans les détails du plan Victoire 82, pourriez-vous nous dire comment vous avez mis la main sur ce document, sans donner de noms bien sûr?

*Fernando Lopez* : À la suite des accords de paix, une des clauses était la création de la Commission pour l'éclaircissement de la vérité (CEH). Les enquêteurs devaient avoir accès à absolument tous les documents de l'armée et les registres du gouvernement. Plusieurs ministères ont alors donné le feu vert aux enquêteurs, par contre le ministère de la Défense n'a donné aux représentants des Nations Unies qu'un jour pour réviser tous ses documents, sans avoir le droit de les photocopier. Ce que les gens ont fait, c'est qu'ils les ont recopiés à la main, ils ont trouvé en plus du plan Victoire 82, le plan Victoire 83, etc., jusqu'à Victoire 89. Ils les ont tous retranscrits. La copie a circulé entre les mains de tous les groupes défenseurs de droits humains pour que la population civile puisse en avoir connaissance. Il y a cependant un petit problème avec cette copie : elle est supposée avoir 21 pages, mais nous n'en avons que 19. Mais ce qui nous reste du contenu est assez fiable pour comprendre et prouver ce qui s'est passé. Avec la copie on peut affirmer que le plan Victoire 82 est basé sur le *Manuel Anti-Insurrectionnel* datant de 1975 et que ce manuel s'inspire de la Doctrine de sécurité nationale.

Ces trois documents permettent de mettre en place et d'illustrer le plan qui a rendu possible le génocide de milliers d'Autochtones. Je crois qu'avec ce que nous avons déjà dit, il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails spécifiques du plan Victoire 82. Par contre, je veux vous mentionner qu'il met une emphase spéciale sur les groupes de l'Altiplano alliés à l'Armée de guérilla des pauvres (EGP). L'EGP a été le groupe de guérilla qui a le mieux défini sa stratégie de guerre populaire révolutionnaire, c'est-à-dire qu'il a exploité la contradiction entre les moyens de production, la terre, les travailleurs autochtones, les patrons et propriétaires terriens. Avec un discours basé sur cette logique, l'EGP avait réuni autour de 80 mille sympathisants et possédait environ 2000 armes, en 1979-80, il avait donc un déficit de 78 000 armes! Cela signifie que la majorité des sympathisants faisaient partie de la population civile, ils n'étaient pas des combattants.

On décrit dans Victoire 82 comment affaiblir le soutien populaire de l'EGP, même si ces gens n'étaient pas armés, cela est très clair dans ce document. Il faut le redire, un génocide n'est pas possible sans planification, sans un cerveau qui donne les ordres au reste du corps, voilà ce que j'ai voulu démontrer.

*Procureur* : Pourriez-vous donner quelques exemples du type d'ordres qu'on retrouve dans le plan Victoire 82?

*Fernando López*: Voici. N° 1 : défendre la population; n° 2 : attraper les membres de la FERL (Force et régulation locale), éliminer, si possible, les subversifs qui ne veulent pas déposer les armes; n° 3 : annihiler les CCL (Comités clandestins locaux) et les UMP (Unités de milices populaires). Bon, qui sont-ils? Les forces de régulation locale sont les têtes de pont que l'EGP avait dans les communautés. Ce sont des jeunes qui avaient suivi un entraînement militaire et dont le rôle était d'avertir la population de l'arrivée de l'armée et éventuellement de participer conjointement avec la guérilla au sabotage local. Ils étaient près de la communauté et revenaient éventuellement au village avec la seule arme qu'ils possédaient, c'est-à-dire leur entraînement qui leur servait à se sauver, à courir se cacher ou à tirer, s'ils avaient une arme. Ce qui est curieux, c'est que ces gens-là, on devait les garder en vie, les attraper vivants, si possible, mais pas les tuer. Par ailleurs, ils demandent bien d'annihiler les comités clandestins locaux et les unités de milices populaires. Les membres des CCL étaient les leaders politiques de la communauté, la cage de résonance, l'écho du discours de la guérilla dans les communautés. C'étaient eux qui, probablement, motivaient les jeunes pour qu'ils se joignent aux forces du CCL. Ils étaient aussi dans la communauté dans le but de se faire élire comme maire auxiliaire pour mettre l'administration des communautés entre les mains de la guérilla. Les membres des Unités de milices populaires étaient les leaders politiques qui établissaient les contacts entre différentes communautés, ils faisaient la coordination générale de tous les mouvements, c'est spécifiquement envers eux que l'armée a ordonné la répression la plus brutale.

Ici nous pouvons faire deux réflexions. Premièrement, les massacres se sont commis sur une base de discrimination, c'est-à-dire cette stratégie jouait le rôle précis d'éliminer les membres des CCL et des UMP. Par contre, pour y arriver, il fallait tuer tout le monde sans demander à personne s'ils étaient affiliés ou non au CCL ou au UMP. Nous pouvons croire qu'il y a eu des excès, mais ce qui est certain, c'est qu'il y a eu préalablement un ordre précis, celui d'éliminer un groupe spécifique de la population.

Dans ce plan Victoire 82, on trouve aussi la mention de fortifier les forces militaires se trouvant dans le département du Quiché, là où le plus de massacres ont été commis. En ce qui a trait aux instructions de coordination, le plan parle de deux forces militaires différentes établies dans les campagnes. La première est une zone militaire qui comprend une armée normale, une caserne et une concentration militaire à différents endroits du pays. L'autre est les forces armées spéciales (Fuerzas de tareas), se sont des unités d'environ 600 hommes qui agissaient au-dessus de l'autorité du commandant militaire en place dans un département. De telle sorte qu'au niveau de la coordination, les casernes étaient au service des forces exécutives qui étaient libres d'agir à leur guise dans les campagnes dans le but de trouver les guérilleros et les Autochtones sympathisants. Pour effectuer cette tâche, ils demandaient parfois l'aide des forces permanentes dans les départements.

Il y a quelque chose d'important à rappeler: à partir de juin 1982, lorsque Rios Montt était au pouvoir, il y a eu une vague de massacres. Entre juin 82 et août 83, il y a eu 46 massacres à Huehuetenango, faisant 1522 victimes; environ 105 massacres avec 2800 victimes dans la région du Quiché, souvenez-vous que je vous ai dit qu'on avait fortifié les forces militaires dans ce département; environ 218 victimes lors des 4 massacres du Péten. Le cas du Péten est particulier parce qu'il ne correspond pas aux caractéristiques du génocide, d'abord parce que, dans cette région, il n'y a pas d'Autochtones dans les communautés, et que les massacres ont eu lieu plus tard.

Comme il y a eu un jour J durant la Deuxième Guerre mondiale, il y a un jour J au Guatemala, ce jour J est le 25 juin 1982. Tous les massacres se sont passés après cette date. Dans les conclusions et recommandations établies par la CEH, on souligne que la zone d'exclusion économique au Guatemala est aussi la zone la plus fortement peuplée par les Autochtones et la zone qui reçoit le moins d'attention des gouvernements. Cela vient renforcer l'idée que le racisme envers les Autochtones était déjà présent avant les massacres. Souvenez-vous ce que nous disait Mateo, dans son village il n'y avait pas de téléphone, pas de route... La seule chose qui s'est améliorée aujourd'hui c'est qu'il y a un ou deux téléphones dans les communautés. L'exclusion de cette zone se poursuit aujourd'hui, même après les massacres qui ont paupérisé davantage les populations.

Dans le département de Chimaltenango, on trouve deux corridors, deux chemins à flanc de montagne, conduisant du nord au sud et de l'est à l'ouest, ces chemins forment une croix et ils sont praticables même avec véhicule. C'était donc une avenue prisée par l'armée pour pouvoir atteindre tout le pays.

Je veux conclure en disant que dans le plan Victoire 82, lorsqu'il y est fait mention de l'ennemi, il est très difficile de distinguer s'il s'agit de groupes autochtones ou de groupes armés.

*Ainsi s'achève le témoignage de Fernando López. Mateo Pablo est rappelé une dernière fois à la barre.*

### **Après le massacre, l'exode**

*Procureur* : Qu'est-il arrivé après le massacre?

*Mateo Pablo* : Après le massacre de Petanac, vers six heures de l'après-midi, j'ai rencontré les autres survivants du massacre. Je croyais que j'étais le seul qui avait réussi à s'échapper. Mais non, j'ai rencontré deux de mes oncles qui sont maintenant réfugiés dans le l'État du Chiapas, au Mexique. J'ai rencontré les quatre enfants qui avaient la rougeole, je me sentais mal pour eux, car il n'y avait rien que je pouvais faire. En plus, il a commencé à pleuvoir, une pluie très forte. Je me suis souvenu qu'il y avait une petite maison, où se trouvait la fabrique de plomb. C'est un endroit un peu éloigné de la communauté. J'ai cru que ce serait un bon endroit, alors je suis allé m'y réfugier avec les enfants, nous nous y sommes cachés pendant la nuit. J'avais un briquet pour faire un feu, j'ai ramassé du petit bois puis j'ai fait un feu pour sauver les enfants qui mourraient de froid, trempés par la pluie. J'étais un peu désorienté. J'avais oublié que j'avais ce briquet, j'étais le seul à en avoir un. Quand je me suis souvenu, j'ai allumé le feu... Le matin suivant, le 15 juillet, nous avons décidé avec les survivants de nous rendre au Mexique, mais avant je voulais savoir s'il y avait d'autres survivants. Je suis donc resté près de la communauté avec cette idée en tête, mais les enfants ne voulaient pas rester avec moi, ils sont allés se réfugier dans une *aldea* différente, chez des membres de la famille. Ils ne voulaient pas non plus se rendre au Mexique, car ils avaient peur, ils ne savaient pas quoi faire. Je suis resté dans les environs de la communauté durant une semaine, dans une grotte près de l'*aldea* Huaisna. Je suis resté caché. Il y avait encore de la fumée le jour après le massacre, mais j'étais seul dans la communauté, il ne restait que des chiens... Donc le deuxième soir, je suis allé me cacher dans la grotte pour y passer la nuit, il faisait froid. Puis le lendemain je suis retourné à la communauté pour voir s'il y avait du neuf. J'ai fait la même chose durant 5 jours : la nuit j'allais dormir dans la grotte et le jour je m'approchais du village. Je croyais qu'il allait se passer quelque chose... mais rien! Ce n'était que mon imagination. Le dimanche suivant, les gens des communautés voisines sont venus enterrer les cadavres des hommes, car il y avait une odeur affreuse et insupportable que le vent amenait jusqu'à eux.



J'ai oublié de dire que le lendemain du massacre, je suis passé dans le village et j'ai vu la graisse, provenant des femmes brûlées vives, qui coulait et les cochons et les chiens mangeaient la graisse et les gens. Le dimanche donc, les gens sont venus enterrer les morts. C'est ce que j'ai pu voir. Après, la décision de partir au Mexique a été difficile à prendre, seul ce n'est pas facile, il y avait les contrôles militaires, et les civils que l'armée avait convertis.

Le jour suivant, j'ai rencontré un monsieur qui s'appelle Juan Hernandez, il m'a dit que l'armée avait réuni les auxiliaires des différentes communautés pour les avertir que s'ils tombaient sur des gens qui s'étaient échappés, ils devaient les capturer et les leur amener pour être jugé. J'ai rencontré cet homme, lui aussi se sauvait, car la nuit du 14 juillet, les militaires ont passé une nuit blanche à chercher les survivants. Donc, après avoir vu les gens enterrer les corps, j'ai pris la décision de partir au petit matin, seul. Une chance que je connaissais bien les montagnes et le chemin qui mène au Mexique, car c'était très brumeux. C'est ainsi que j'ai traversé la frontière mexicaine. Quand je suis arrivé de l'autre côté, je me sentais dans un autre monde, je me sentais nouveau, il y avait d'autres réfugiés, des gens qui vivaient collés à la frontière, quelques-uns du côté guatémaltèque, d'autres du côté mexicain. Ceux du Guatemala se disaient que si l'armée arrivait, ils n'auraient qu'à traverser la frontière pour se mettre en sécurité. Voilà comment cela s'est passé.

Par la suite, je suis parti en direction de l'État de Tabasco, car j'y étais déjà allé travailler, mais aussi parce que mes oncles m'avaient dit qu'ils allaient par là, alors je suis allé les rejoindre. Eux, ils croyaient que j'étais mort, ils avaient entendu des commentaires à propos de ma mort de la part de gens qui venaient de la même région. Ils disaient aussi que les autorités mexicaines donnaient des documents aux réfugiés guatémaltèques, je suis resté donc avec eux une semaine avant de retourner au Chiapas pour chercher ces documents. C'est ainsi que j'ai commencé une nouvelle vie. J'ai aussi rencontré d'autres survivants de massacre venant d'autres *aldeas* comme, par exemple, San Francisco. Je me souviens d'un survivant qui était ensanglanté. Il avait pu survivre au massacre. Il se sentait déjà mourir, mais, tout d'un coup, il a tenté de s'échapper, il était couvert de sang, il a enlevé ses bottes pour ne pas laisser de trace, pour ne pas faire de bruit. Il a sauté par la fenêtre de l'église, où les militaires avaient entassé les gens pour les tuer. Puis, il s'est sauvé nu-pieds, contrairement à son ami qui n'avait pas voulu enlever ses bottes, quand il a essayé de se sauver, ses bottes ont fait du bruit, les militaires l'ont entendu, il a couru, mais ils l'ont rattrapé et tué. Lui a réussi à se sauver, mais il avait les pieds en mauvais état...

Il y a aussi un groupe de femmes, 25 environ, de Ialtoya, près de la frontière mexicaine. Les hommes étaient restés dans le village, pendant qu'elles s'étaient sauvées avec les enfants dans le but de se rendre au Mexique, où les hommes devaient les rejoindre plus tard. Mais elles sont tombées sur l'armée qui s'en venait brûler d'autres communautés. Les militaires les ont tué. Quelqu'un m'a dit qu'ils ont aussi tué leurs enfants en leur cognant la tête contre des pierres. C'est ce qu'a fait l'armée. Mais il y a encore beaucoup de choses que les gens ne veulent pas raconter, car ils ont peur. Il y en a même parfois qui se sentent coupables de ce qui est arrivé, alors ils ne veulent pas parler.

*Procureur* : Pouvez-vous nous dire qu'elles sont vos séquelles psychologiques à la suite de ces événements qui se sont passés il y a plus de vingt ans?

*Mateo Pablo* : Pour moi, le fait de raconter cette histoire si dramatique... pour moi, cela montre la valeur, la force de l'humain. Ce malheur ne peut pas nous vaincre, c'est nous qui pouvons le vaincre. De plus, le fait de pouvoir raconter ce qui s'est passé, c'est peut-être ce qui me permet de me maintenir en vie. Parce que si je me taisais, si je ne révélais pas ce qui s'est passé, je serais en quelque sorte complice de cette injustice. Je continue donc à parler, peu importe le temps, si cela fait longtemps ou pas, 20 ans ou plus, parce que je veux que tout le monde sache ce qui s'est passé. Nous avons suffisamment de preuves pour savoir qui sont les coupables de ces grandes atrocités. Pour moi, c'est la façon de m'aider psychologiquement, cela me donne du courage. Il faut savoir voir loin et pas seulement ici tout près, pour pouvoir continuer à avancer, rester en vie. Il aurait été facile de me laisser mourir après ce qui est arrivé, ou encore de me rendre à l'armée pour qu'ils me tuent comme le reste de ma famille... Mais je dois témoigner que, oui, il y a eu quelque chose de terrible. Ma mémoire souffre encore à cause du génocide. La paix au Guatemala, je l'ai payée très cher, avec le sang de ma famille.

Quand donc allons-nous pouvoir faire la lumière sur cette triste expérience, cette guerre injuste qui demeure encore dans le noir? La paix n'est pas encore arrivée dans mon cœur. Je crois en la justice, aux lois. Nous avons investi des millions de dollars pour faire une loi, une loi nationale, internationale... quand va-t-elle s'appliquer, cette loi? Plus d'une centaine d'années ont passé au cours desquels des massacres comme ceux-là se sont produits, sans que nous puissions, pour autant, voir les résultats de cette loi pour laquelle nous avons investi tellement d'argent. Tant de responsables jouissent encore de leur liberté, se moquent de nous, comme c'est le cas de Rios Montt, coupable de la mort de ma fille de 3 ans, de la mort de mon fils de 20 jours... Alors j'espère votre appui pour que justice soit rendue. J'espère que nous aurons le courage nécessaire pour obtenir justice. Nous

ne l'obtiendrons jamais par la volonté de l'État, mais au moyen de la lutte, aussi je vous remercie énormément d'être venus m'appuyer aujourd'hui.

### **Le génocide et ses conséquences**

*Procureur* : Durant cette dernière étape de la démonstration, nous allons parler des autres actions qui constituent un génocide, ainsi que des études psychologiques et psychosociales sur les conséquences des massacres sur les survivants, elles font aussi partie du génocide.

*Fernando Lopez* : Récapitulons d'abord. Une des difficultés pour prouver l'existence d'un génocide est d'identifier un groupe ethnique spécifique. Les lois démontrent l'existence des Mayas, comme formant une unité identifiable par leur cosmologie, langues, coutumes, religion, costumes et organisation sociale, cela a été prouvé.

Une autre difficulté est de prouver qu'il y a eu *intention*. On ne peut le faire qu'en regardant comment le crime a été commis. À partir des faits on peut établir qu'elle en a été l'intention. Dans le cas du génocide, les faits parlent d'eux-mêmes, ils ont été répétitifs, semblables, ils ont eu lieu sur un territoire important en suivant le même modèle. Cela démontre qu'il y a eu bel et bien intention d'éliminer ce groupe ethnique. De plus, nous avons démontré l'existence des massacres, comme le prouvent les centaines de témoignages que nous avons reçus. Il y a de nombreux survivants, comme Mateo, dont tous les membres de la famille ont disparu. Les restes des ossements trouvés dans les cimetières clandestins prouvent l'existence des massacres, prouvent aussi qu'il y a eu torture... On sait comment sont morts les enfants, comment les femmes ont été violées. Tout cela a été prouvé, maintenant nous devons parler des dommages psychologiques causés par les délits associés au génocide.

On a continué à tuer les gens, même après le génocide, en mettant en place des conditions de vie qui peuvent causer la mort des membres du groupe identifié (les Mayas). Il y a plusieurs manières de le faire. Pour causer la mort à petit feu, quel meilleur moyen que la faim? Au Guatemala, ces conditions touchaient les déplacés internes, qui ont dû vivre dans des conditions extrêmes, mettant leur vie en danger. On parle ici de deux types de déplacés internes. Le premier est constitué de ceux qui vivaient dans la région de Huehuetenango, dans l'Ixcán, près de la frontière mexicaine. C'est le cas de Mateo qui a pu traverser la frontière, mais il ne faut pas oublier que celle-ci n'est pas un mur de pierre, les soldats pouvaient aussi la traverser. C'était tout de même une protection, parce que ce mouvement de

gens a attiré l'attention de groupes religieux ou d'ONG œuvrant dans la région, ceux-ci ont ensuite avisé les autorités mexicaines environ 6 mois après le début des mouvements importants de réfugiés. Avec la Commission pour l'aide aux réfugiés, ils ont pu offrir des soins et du soutien aux réfugiés guatémaltèques.

Les personnes qui vivaient près de la frontière étaient donc un peu moins malchanceux que ceux qui vivaient à l'intérieur des terres. Je dois vous donner deux chiffres importants, le Haut Commissariat des réfugiés de l'ONU a établi qu'il y avait 28 campements de réfugiés au Mexique. Les chiffres parlent de plus de cent mille réfugiés...

Il y a un phénomène qui découle du fait qu'il n'y a pas une définition claire de la frontière. Par endroits, près de Huehuetenango, les langues sont les mêmes des deux côtés de la frontière, il y a des membres d'une même famille qui vivent de part et d'autre de la frontière. Ce sont les conquistadors qui ont fait les frontières sans se soucier des critères communautaires ou sociaux. Ainsi, des communautés ont été divisées par une décision étrangère. Cela a facilité la dispersion des gens qui avaient des membres de leur famille au Mexique. Du point de vue économique, c'est aussi un facteur favorable, car durant la saison de la récolte du café, les Guatémaltèques allaient travailler de l'autre côté de la frontière, là où les salaires étaient meilleurs. Des propriétaires terriens profitaient de la situation des flux de migration pour baisser les salaires. Là où je veux en venir, c'est qu'il y a eu des flux plus importants que les 45 mille réfugiés dont parle l'ONU.

On parle de milliers de morts durant l'exode qui a suivi les massacres. Les survivants ont passé des jours sans manger, des jours à se sauver avec des blessures qui ont fini par causer leur mort. Dans la région de Huehuetenango, il y a beaucoup de montagnes, de 3000 mètres d'altitude. Le froid y est intense. De nombreux survivants des massacres sont morts d'hypothermie, beaucoup d'enfants, de vieillards. Les gens n'avaient pas de quoi manger, ils mangeaient des racines.

Dans l'Ixcán, le territoire n'est pas facile à traverser; il y a la jungle, plusieurs fleuves à traverser, des zones de malaria, de dingue, il y fait très chaud... Dans ce cas, tous ces facteurs furent la cause de maladies qui ont tué les gens avant qu'ils ne traversent la frontière. Dans l'investigation que nous avons menée, nous n'avons pas perdu de vue cet aspect de l'acte génocidaire de la part de l'armée. En premier lieu, ce que nous avons fait, c'est d'aller sur le territoire mexicain pour trouver les personnes qui ont accueilli les réfugiés à leur arrivée. Durant la première vague de réfugiés, nous avons trouvé dans un village frontalier un cimetière de plus de 500 Guatémaltèques qui n'ont pas pu endurer les conditions

difficiles de l'exode et qui sont morts peu après avoir traversé la frontière. Nous avons aussi le témoignage de Don Antonio et des gens qui travaillaient près de la frontière qui vient confirmer nos observations.

L'autre type de déplacés, les déplacés internes loin des frontières, est encore plus compliqué. Il y a deux régions qui attirent notre attention, la zone centrale du Quiché, une région appelée l'Ixil. Les gens à cet endroit ont dû grimper des montagnes abruptes et densément boisées, ils sont montés s'y cacher, où ils ont vécu en réfugiés. On estime qu'environ 20 000 personnes y ont vécu durant plus de 15 ans! Ils étaient entourés de zones totalement militarisées, des communautés des PAC. Ces personnes ne sont pas descendues des montagnes, ils devaient survivre là, résister. Il y a eu un mouvement important pour que ces gens soient reconnus comme faisant partie de la population civile non combattante, afin d'appliquer l'article 3 de la Convention de Genève. Il y a aussi des cimetières. Nous, de CALDH, nous en avons exhumé un dans cette région, nous y avons trouvé une centaine d'enfants enterrés, provenant de la même communauté. La preuve des anthropologues légistes dans ce cas-ci s'est faite avec le concours de la microscopie, ils ont établi que ces enfants ont souffert d'un choc alimentaire. Grâce aux dents, nous avons pu voir qu'ils ont souffert d'une maladie grave, une malnutrition si intense qu'elle a eu raison de la victime. Cette preuve nous a servi à déterminer quelles étaient les conditions de vie dans la montagne...

L'autre point dont je voudrais traiter, c'est les séquelles psychologiques laissées par le massacre ou le génocide. Nous avons fait une étude sur les impacts psychosociaux, nous avons déterminé quelles étaient les séquelles laissées sur la population des communautés pour pouvoir démontrer qu'elles souffrent de lésions mentales, que leur santé mentale a été affectée. Ce que nous écoutons de manière répétitive dans les témoignages, ce sont des pleurs et des pleurs, une douleur intérieure intense, des cauchemars, la hantise d'être suivis. Ces symptômes font partie de ce que nous appelons techniquement les symptômes de stress post-traumatiques. Selon les études qui ont été faites sur des victimes, 90 % des répondants souffrent de ce stress post-traumatique. Ce n'est pas qu'une étude froide et scientifique, elle est faite en collaboration avec des organismes humanitaires qui offrent des thérapies pour les victimes, elles ne font pas que les étudier, elles leur apportent un soutien psychologique.

## **Rios Montt, l'accusé**

*M. Lopez a terminé son explication. Comme il était impossible d'avoir Rios Montt en personne au TIO, le Procureur présente un reportage de Bernard Drainville, tourné par Radio-Canada en 2002, afin que nous sachions qui est Rios Montt...*

« Il y a 20 ans cette année, s'amorçait une des périodes les plus noires et sanglantes de l'histoire de l'Amérique latine, le Général Efraim Rios Montt prenait le pouvoir au Guatemala, à la tête d'une junte militaire. De tous les anciens dictateurs d'Amérique latine, il est le seul, on doit le dire, à être encore présent sur la scène politique. Certains le surnomment le Milosevic d'Amérique latine, il accorde des entrevues, mais au compte-gouttes. Notre reporter Bernard Drainville a pu le rencontrer... »

*Bernard Drainville : 23 mars 1982, coup d'État au Guatemala, le Général Efraim Rios Montt prend le pouvoir, sa rhétorique violente deviendra légendaire...  
(À l'arrière plan, nous entendons une bande sonore provenant des archives)*

*Rios Montt : Vous laisserez les armes, parce que si vous ne laissez pas les armes, nous allons vous les ôter (voix agressive)...*

*Bernard Drainville : Sa dictature sera l'une des plus sanglantes de l'histoire d'Amérique latine...*

*Rios Montt : Nous allons fusiller tous ceux qui sont contre la loi!!! (voix agressive)*

*Bernard Drainville : Rios Montt a tenu parole! Sa dictature n'a duré que 17 mois, mais selon les Nations Unies, elle a produit un très grand nombre de massacres, comme ici à Dos Eres où 162 hommes, femmes et enfants d'origine maya ont été assassinés par l'armée guatémaltèque. Selon l'ONU, c'est elle qui a commis 85 % des exactions et leurs victimes étaient surtout mayas. Pour l'avocat guatémaltèque Frank Larue, le Général Rios Montt est un génocidaire.*

*Commentaire de Frank Larue : La responsabilité ultime du génocide revient à ceux qui l'ont planifié.*

*Bernard Drainville : Au Guatemala, la chaîne de commandement commençait avec Rios Montt.*

Après son entrée en matière, Bernard Drainville nous présente son entretien avec Rios Montt, il répond comme s'il était devant un juge...

*Rios Montt* : En réalité je n'ai absolument rien fait.

*Bernard Drainville* : Vous niez complètement avoir eu une quelconque responsabilité dans les massacres?

*Rios Montt* : Oui, monsieur le procureur.

*Bernard Drainville* : Absolument aucune responsabilité, selon votre opinion...

*Rios Montt* : C'est en plein cela, monsieur le juge. Le plus important, c'est que j'ai vaincu le communisme! C'est cela le plus important!!!!

Bernard Drainville nous informe que Rios Montt est aujourd'hui député et président du Congrès, il sera vraisemblablement de la course à la présidence de son pays en 2003. Le Guatemala dit-il, demeure un pays où le pouvoir est encore concentré entre les mains d'une petite élite, un pays militarisé...

*Rios Montt* : Mi-li-ta-ri-sé!

*Bernard Drainville* : C'est pour changer cela que l'ancien dictateur militaire veut le pouvoir, parce qu'il veut le redonner au peuple, dit-il ...

« Parce que nous sommes le peuple! », s'écrit Rios Montt lors d'une assemblée électorale. La foule crie derrière lui... C'est la fin du reportage qui en dit long sur la personnalité du général.

### **Plaidoyer de culpabilité**

*C'est la dernière intervention du Procureur.*

Ainsi se termine notre preuve, M. le Juge. Ce que nous avons tenté de prouver aujourd'hui, c'est qu'en 1982 et 1983, Efraim Rios Montt, avec son haut commandement, a pris le pouvoir par la force au Guatemala parce qu'il n'était pas satisfait de la façon dont ceux qui étaient là faisaient le travail, ils étaient en train de massacrer la population... Ils ont donc pris le contrôle, ils ont pris une pause, ils ont formulé un nouveau plan, le plan Victoire 82, un plan qui prévoyait l'élimination de l'ennemi. L'ennemi n'était pas seulement défini comme étant les

combattants, les membres de la guérilla, mais tous les civils qui pouvaient être perçus comme donnant un appui à la guérilla; la théorie étant d'enlever l'eau au poisson. Les paysans mayas dans le nord du Guatemala étaient l'eau dans laquelle nageait la guérilla, il fallait éliminer cette partie de la population maya, pour empêcher la guérilla de croître.

Il n'est pas nécessaire d'établir, pour prouver le crime de génocide, une tentative d'éliminer une ethnie au complet. Il suffit d'avoir tenté d'éliminer une partie de l'ethnie et c'est ce que l'on a voulu prouver aujourd'hui, cette partie de l'ethnie se trouvait dans le nord du Guatemala, elle était prête à se battre pour ses droits et elle soutenait une option autre que celle d'un gouvernement militaire. Que pour des raisons racistes, on considérait que ces gens-là n'avaient aucune valeur humaine, on l'a vu dans la façon dont les massacres se sont déroulés. On n'a pas que tiré sur des gens, on les a humiliés, violés, torturés, on a commis des actes barbares comme ceux de tuer les enfants... Je ne peux même pas rappeler le geste... Voilà comment on a aussi tenté de les éliminer : en les poursuivant dans les montagnes, après qu'on eut commis le massacre; en les forçant à y vivre où ils ont crevé de faim, de froid; en allant les pourchasser jusqu'à la frontière, et même de l'autre côté de la frontière; en les empêchant de revenir chez eux; en les remplaçant dans leur communauté par des gens provenant d'une autre région, déplacés de force; en installant d'autres gens sur leur terre, pour les empêcher d'y revenir.

Ce n'est pas facile vous savez de prouver un génocide... On a identifié les Mayas à l'ennemi, au communisme. Vous avez peut-être éliminé le communisme, M. Rios Montt, mais ce à qui identifiait les gens qui ont été assassinés par milliers et par dizaine de milliers, ce n'était pas un drapeau rouge, c'était les huipils qu'ils portaient. Ce n'est pas là ce qui permet d'identifier des communistes, mais les Mayas. Le fait que les femmes, quand elles traversaient la frontière, cherchaient à remplacer leurs vêtements traditionnels par d'autres vêtements, pour que l'armée ne puisse plus les identifier comme Mayas, montre qu'elles-mêmes avaient compris que c'était parce qu'ils étaient Mayas, qu'ils étaient tués.

La preuve médico-légale qui a été résumée par M. Lopez vient soutenir toutes ces thèses. Le témoignage que vous avez entendu de Mateo Pablo, ainsi que les extraits d'autres témoignages viennent soutenir cette thèse. La chaîne de commandement est très claire, on la voyait même dans la dernière vidéo, toute la chaîne de commandement était là, aux côtés de Rios Montt qui parlait directement au pays au moyen de la télévision, il annonçait ses intentions. Ils ont identifié le jour J et l'heure H : le 25 juin 1982, à cinq heures du matin... C'est écrit dans leur plan et c'est après cette date que les massacres ont commencé sous son règne,



puis se sont poursuivis jusqu'à la fin de son gouvernement. Vous avez vu le nombre de massacres, on ne parle pas ici de quelque chose de ponctuel qui a lieu dans un village ou une ville, c'est quelque chose de soutenu. On parle de centaines d'actions séparées, parfois le même jour, parfois en série, mais toujours sur une grande étendue de plusieurs centaines de kilomètres, pendant plusieurs mois et avec une similarité dans la façon dont se produisaient les crimes. Si ce n'était que des actes isolés, on pourrait penser à des excès, mais comme a dit Brachel Marx dans un de ces films : « Il y a un peu trop d'accidents dans le coin! » Lorsqu'il y en a des centaines, on ne peut pas dire que cela soit dû au hasard... Le fait que cela se répète et se répète encore, force est de conclure que ce ne sont pas des excès. On ne laisse pas 150, ni même 10 soldats se promener sans commandement, il doit y avoir un officier d'un certain rang derrière. Quand on assiste à des opérations à répétition d'une telle ampleur, où les mêmes méthodes sont utilisées, on doit conclure que c'est en suivant des ordres qu'elles ont été menées de la sorte. Je vous soumetts donc que nous avons prouvé aujourd'hui que le général Efrain Rios Montt et son haut commandement sont coupables du crime de génocide.

Malheureusement, on n'est pas en train d'accuser ceux qui sont peut-être les auteurs intellectuels, derrière Rios Montt. À l'époque, ils s'appelaient Ronald Reagan et ses cohortes qui ont massacré les populations d'Amérique centrale à de nombreuses reprises. Peut-être qu'un jour ils seront jugés dans un autre tribunal...  
Merci.

#### **Adresse finale aux jurés**

*Après le plaidoyer de M<sup>e</sup> Sloan, c'est au tour du Juge Labrèche de conclure.*

*Juge Labrèche : Mesdames et messieurs les membres du jury, j'ai été informé qu'après le procès d'hier contre le général Efrain Rios Montt pour génocide contre le peuple maya au Guatemala, entre mars 1982 et août 1983, vous avez délibéré consciencieusement et que vous êtes arrivés à une décision que le président que vous avez choisi est maintenant prêt à faire connaître.*

*J'inviterais donc votre président que vous avez désigné, Monsieur Ghislain Picard, Chef de l'Assemblée des premières nations, section Québec, à nous faire connaître votre décision, s.v.p.*

## **Le verdict**

*Les membres du jury ayant délibéré pendant une heure après la présentation de la preuve, ils ont choisi M. Ghyslain Picard en tant que porte-parole, il s'agit d'une nomination symbolique puisque M. Picard est le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.*

*Ghyslain Picard : Après avoir entendu le témoignage de Mateo Pablo et la démonstration des témoins experts, Christina Laure et Fernando López, le jury reconnaît à l'unanimité qu'en vertu de la loi internationale, le Général Efrain Rios Montt est coupable de génocide et de crime contre l'humanité.*

Je voudrais, si vous me le permettez, faire un parallèle entre le sort des peuples autochtones du Guatemala et ceux de toutes les Amériques. Les motifs sont les mêmes, les moyens changent, mais le résultat est identique. Je parle de l'effritement de la dignité des Autochtones et des nombreuses séquelles psychologiques qui se transmettent d'une génération à l'autre.

Nous voulons soulever au passage quelques questions qui nous apparaissent importantes : Comment peut-on expliquer le silence prolongé de l'ONU et de la Communauté internationale? Quel est le rôle du gouvernement des États-Unis dans ce conflit? Enfin, pourquoi une participation si massive des forces armées, pourquoi avoir recruté tant de soldats (militaires et paramilitaires)?

Enfin, voici les recommandations que nous aimerions formuler en tant que citoyens canadiens, nous demandons au gouvernement du Canada:

- 1- De faire pression sur son homologue guatémaltèque.
- 2- De financer davantage les ONG à caractère légal tel que CALDH.
- 3- De recommencer à financer les missions canadiennes d'observation de droits humains.
- 4- D'appuyer les mouvements autochtones et soutenir les efforts de reconstruction et les groupes de femmes telles que les veuves.

## La sentence

*À la suite de cette prise de position du jury, le Juge Labrèche prononce la sentence.*

*Juge Labrèche : Je vous remercie et vous félicite de cette décision qui ne pouvait être autre avec la preuve qui nous a été offerte.*

Devoir rendre une sentence à la suite de ce verdict, ce n'en serait certainement pas une de mort. Dans une société civilisée on ne peut prétendre enlever la vie à un être humain sous prétexte de légalité. Après tout, nous ne sommes pas au Texas. Et le coupable ici s'en tirerait beaucoup trop facilement face à l'énormité des crimes commis par l'armée dont il était l'un des chefs principaux, devant l'atrocité des actions commises par l'État guatémaltèque, dont il s'était emparé du pouvoir.

Étrangement, pour lui imposer une sentence, je référerais au témoignage du témoin oculaire du massacre de Petanac que nous avons entendu hier quand, questionné sur les séquelles psychologiques de cette journée du 25 juin 1982 où ont été tués sa femme de 20 ans, sa fille de 3 ans, son garçon de 20 jours, son père, son grand-père de 99 ans et sa grand-mère de 85 ans, nécessairement tous de descendance maya comme lui, Mateo nous a dit : « il m'aurait été facile de m'enlever la vie ou de me rendre à l'armée pour me faire tuer ». Il ne l'a pas fait. Il a préféré vivre et témoigner de la blessure immense qu'il a ressentie et ressent encore, avec l'espoir que justice sera faite un jour.

J'imposerais donc au général Rios Montt de vivre encore mille ans pour être témoin de toutes les injustices et de tous les malheurs qui incombent aux survivants de ses massacres, de ses déplacements de populations. Pour partager leurs cauchemars et être témoin de toutes les misères qu'il a fait vivre au peuple maya qu'il a persécuté, qu'il a voulu anéantir par génocide. Ces malheurs vont, hélas, se transmettre de générations en générations.

Mille ans c'est peut-être long, mais en tout cas je lui imposerais de vivre assez longtemps pour que des accusations de génocide et de crime contre l'humanité soient portées contre lui au Guatemala. Pour qu'il y soit jugé et que cesse l'impunité au Guatemala.

En terminant, je voudrais remercier bien sincèrement mesdames et messieurs les jurés de leur participation à ce tribunal d'opinion. L'attention que vous avez

apportée à suivre la preuve et à rendre un verdict étoffé témoigne de votre profond engagement envers les droits de la personne, de votre intérêt au problème de l'impunité qui sévit dans notre monde envers les responsables de crimes humanitaires, en particulier au Guatemala. Merci d'avoir sacrifié temps et occupation pour cette cause.

Merci également à nos deux témoins experts venus du Guatemala pour témoigner de tout ce qu'ils savent sur le génocide dans leur pays, crime qu'il voudrait voir poursuivi et condamné. Leur expertise nous a aidés à le comprendre.

Et à Mateo merci d'avoir mis son cœur à nu pour nous faire vivre ce qu'a vu et vécu un témoin oculaire du massacre du 14 juillet 1982, à Petanac, au Guatemala. À 14 heures de l'après-midi, après le passage de l'armée, tout ce qui bougeait dans le hameau c'était la fumée qui montait dans le ciel venant des maisons incendiées remplies des corps des siens assassinés, de ses connaissances. Autrement, c'était le silence. Nous lui devons respect et compassion.

Finalement je remercie sincèrement M<sup>e</sup> William Sloan qui a tenu son rôle de procureur de la poursuite avec grand doigté, sachant faire dire aux témoins les éléments essentiels qu'il fallait mettre en preuve et s'effaçant pour leur permettre de nous faire bénéficier de toutes leurs connaissances dans ce dossier de génocide. J'ai été témoin de sa grande implication pour préparer les journées du Tribunal. Je l'en félicite et l'en remercie. Tout comme j'ai vu travailler aussi Martin Movilla qui s'est dépensé sans compter pour faire de ces journées un franc succès. Bravo et merci!

Je suis conscient qu'il y a beaucoup d'autres personnes derrière ce projet, accompli notamment par le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine et le Projet Accompagnement Québec-Guatemala. Votre action me semble des plus enrichissante pour quiconque a la chance d'y participer.

Finalement je vous remercie de m'avoir fait l'honneur de présider ce tribunal d'opinion hier et aujourd'hui. Je m'y considérais à une grande école des droits de la personne.

A todos muchísimas gracias. Et à tous ceux qui sont préoccupés par la violation des droits humains au Guatemala, je redirais : Nunca mas! »

## Conclusion

Ici s'achève notre retranscription du tribunal international d'opinion ayant déclaré le général Efraim Rios Montt coupable de génocide et de crime contre l'humanité. Bien sûr, cette publication s'inscrit en continuité avec le TIO : elle poursuit le même but, le même espoir, celui de faire connaître le cas du Guatemala au plus grand nombre de citoyens et de citoyennes du monde, afin que le rêve de Mgr Gerardi et de la majorité des Guatémaltèques soit réalisé "Guatemala: Nunca más!" Guatemala, plus jamais ça! ...

Nous voulons aussi attirer votre attention sur le fait que le cas du génocide guatémaltèque n'est pas unique, loin de là. On aurait pu croire, voire espérer, qu'avec la fin de la guerre froide, les conflits qui se déroulent dans la cour arrière des États-Unis allaient s'éteindre. Or il n'en est rien, on n'a qu'à penser au cas d'Haiti qui a fait les manchettes au début de 2004, sans oublier le cas de la Colombie, reléguée aux oubliettes par le silence de la communauté internationale, ce même silence qui a permis qu'au Guatemala le conflit dure 36 longues années. Après avoir vu ce procès, on voudrait croire que l'humanité n'accepte plus un second Guatemala, comme on avait dit qu'on ne voulait plus d'un autre Rwanda, d'une autre Yougoslavie ou d'Auschwitz. Pourtant, chaque jour des Colombiens meurent dans les communautés en résistance, étrangement accusés, eux aussi, de subversion... C'est pourquoi il est important de regarder, au-delà des frontières, le *modus operandi* mis en œuvre non seulement en Amérique latine, mais dans le monde entier. En tant que citoyens et citoyennes, nous devons donc exiger que soit respectée la dignité de chaque être humain ainsi que le droit de vivre selon sa culture, ses coutumes et ses croyances, en toute liberté et dignité.

Nous devons faire preuve de solidarité, pour dénoncer, pour faire pression sur nos gouvernements en nous inspirant de la force de tous ces survivants, qui souffrent doublement. Ces êtres humains endurent d'abord la disparition de leurs êtres aimés, mais ils doivent aussi mener chaque jour une lutte économique et politique pour survivre, et ce, dans un même climat d'injustice et de discrimination. Le conflit armé est peut-être officiellement terminé au Guatemala, mais la paix est loin, très loin d'être achevée. Dans son rapport de 2004, la MINUGUA se montre très déçue du peu d'avancement des accords de paix de 1996. Plus de sept ans plus tard, presque aucune des recommandations de la CEH n'a été accomplie. L'impunité règne en maître dans ce pays où la violence et le silence font partie du quotidien, où les Autochtones luttent chaque jour non seulement pour survivre dans des conditions de pauvreté extrême, mais aussi dans une société démembrée où tout est à reconstruire, en commençant par les liens sociaux de confiance. Ce combat sera sans doute très long, à cause des séquelles psychologiques, mais ce

n'est certes pas la première fois que les Autochtones sortiraient vainqueurs, bien que meurtris, d'une telle lutte.

C'est pourquoi nous soulignons le courage de ces gens qui, comme Mateo Pablo, survivants et témoins d'un massacre, continuent à se battre pour que justice soit faite, le courage de tous les survivants mayas qui continuent à résister aux multiples mécanismes de violence structurelle et politique dont ils sont chaque jour victimes. Notre rôle demeure des plus importants. Nous devons faire en sorte que cette lutte ne soit pas seulement menée au niveau national, mais également au niveau international. Nous devons appuyer solidairement ces femmes et ces hommes pour que leur combat ne soit pas vain. Nous devons demander la fermeture de l'École des Amériques située en sol américain. Dans cette école de tortionnaires, on apprend aux dictateurs et militaires latino-américains comment instaurer des régimes de terreur à l'intérieur de leurs frontières, on leur apprend comment pratiquer la violence physique et psychologique sur des êtres humains qui n'ont commis d'autre crime que celui d'aspirer à une vie meilleure. Cette école a même changé de nom pour resurgir sous l'appellation d'Institut de défense pour la coopération de la sécurité hémisphérique. Malheureusement sa pérennité en dit long sur la source d'un problème global dépassant le cas guatémaltèque.

Ainsi, au lieu de se demander « Comment est-il possible, dans le cas du Guatemala, que des soldats aient agi avec tant de barbarie envers les enfants, les femmes, les vieillards, mais aussi leurs confrères? », il faut plutôt se demander « Comment est-ce possible que des cerveaux mal intentionnés aient planifié ces stratégies sanguinaires, ces méthodes d'entraînement pouvant résulter en de telles atrocités, en une banalisation de la vie, une déshumanisation?... » Voilà la vraie question, celle qui nous ramène à la soif du pouvoir insatiable de certaines personnes qui en arrivent à oublier ce que signifie l'humanité, la dignité, le droit à la vie, et qui s'arrogent le droit d'ordonner et de planifier de tels crimes tout en se promenant librement de façon si arrogante, allant jusqu'à affirmer qu'elles se battent pour la démocratie et la liberté. De notre côté nous devons nous battre pour que justice soit faite, tout comme les Guatémaltèques qui travaillent à la réalisation de la réconciliation. Celle-ci passe par la justice, la compensation aux victimes du génocide et de la répression militaire, et par le respect de la dignité humaine; respect qui devrait être respecté de façon universelle.

## Références

- Le Centre d'action légale en droits humains (CALDH): <http://www.caldh.org/>
- Le Projet accompagnement Québec-Guatemala (PAQG) :  
<http://www.paqg.org/quathistoire.html>
- La mission d'observation des Nations Unies au Guatemala (la Commission sur l'Éclaircissement historique) : [www.minugua.guate.net](http://www.minugua.guate.net)
- Centro de Estudios de Guatemala (CEG) : <http://www.c.net.gt/ceg>
- Cerigua : [www.cerigua.org](http://www.cerigua.org)
- Inforpress : <http://www.inforpressca.com/>
- La Prensa libre (Guatemala): [www.prensalibre.com/](http://www.prensalibre.com/)
- La Jornada (Mexique) pour l'article de Marco Vinicio Mejias:  
<http://www.jornada.unam.mx/1998/sep98/980912/oja-herida.html>





